

Damprichard Info

Une loge en hiver



Peinture réalisée par Marie-France MOUGIN pour le Damprichard Info

Réalisation : Commission Communication

Numéro : 93

Janvier 2021

Les Membres de la Commission Communication



De gauche à droite :

Angélique BIERLA

Christine ARNOUX

André GARRESSUS

Chantal DUBOC

Jacqueline DELAVELLE

Brigitte MAIRE

Jean-Charles JACOULOT

Absente : Myriam BER

vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021
et vous souhaitent une agréable lecture avec la découverte du bulletin municipal revisité.

Le Mot du Maire

Chers habitantes et habitants de Damprichard,

Lors de la parution de notre dernier "Damprichard Info", distribué il y a un an, je vous présentais mes vœux pour l'année 2020, en toute quiétude. Qui aurait pu imaginer qu'elle allait nous faire vivre une période de pandémie avec un confinement inédit à l'échelle planétaire ?

Malgré cette crise sanitaire, économique et sociale, la Municipalité, anciens membres et nouveaux élus, s'est efforcée de mener à bien les différents projets prévus au budget 2020.

Les travaux envisagés ont démarré plus tard que prévu, crise COVID oblige, mais ils ont tous été terminés, ou sont en phase finale de réalisation.

Tout d'abord, le programme de voirie 2020 a permis la réfection d'une partie de la route de la Montée depuis le carrefour de Rangevillers, la réfection de la boucle Route des Fosses et l'aménagement de l'impasse des Frênes.

La réfection de la toiture de l'église a bénéficié d'une météo clémente en novembre, ce qui a permis de finaliser la couverture avant l'arrivée de l'hiver. Il reste le changement de la chaudière à prévoir en 2021.

L'agrandissement du cimetière est quasiment terminé : l'arrivée de la neige a bloqué la mise en place des enrobés dans les allées, mais le mur d'enceinte est posé.

Le seul dossier, sur lequel nous n'avons pas pu avancer, est celui du bâtiment pour le périscolaire. Nous allons reprendre l'étude en ce début d'année, dans le but d'élaborer un cahier des charges pour le recrutement d'un architecte, pour travailler plus en détail sur ce projet.

Pour 2021, la principale opération de travaux concerne la voirie : aménagement de la rue du Kiosque et de la rue des Clos-Magnins, réfection du chemin du Crôtot et de la route de Derrière le Prélot, et aménagement de sécurité aux abords de l'école maternelle.

L'année 2020 est dernière nous : elle a été rude, pesante, triste, compliquée . . . bref, elle est à oublier. Cependant, regardons le verre à moitié plein pour rester optimistes et profitons de cette nouvelle année pour rebondir et repartir sur une dynamique positive.

Bonne et heureuse année 2021 à tous !



Anthony MERIQUE

Le Sommaire

❖ Le Mot du Maire	Page 1
❖ Le Sommaire	2
❖ Les Finances	3
♦ Compte administratif "fonctionnement" 2019	4
♦ Compte administratif "investissement" 2019	5
♦ Budgets primitifs 2020 – Principaux investissements 2020 – Taxes municipales 2020	6
♦ Tarifs de location 2021	7
❖ Les Informations communales	9
♦ Elections municipales et communales – La nouvelle équipe municipale.....	10
♦ Les types de marchés.....	13
♦ Le rôle des commissions . . . Les Extras – Annulation des cérémonies	14
♦ Les naissances 2020 – Les mariages 2020 – Les décès 2020	15
♦ Avancement du Parc Naturel Régional.....	16
♦ Au revoir Christelle . . . Bienvenue Fanny	17
♦ Agrandissement et aménagement du cimetière – Nouvelles fenêtres.....	18
♦ Réfection de la voirie – Nouvel abri bus – Caméras à la salle polyvalente	19
♦ L'église chapeauté de neuf !.....	20
♦ Crise sanitaire . . . Les actions	21
♦ Les délégués aux commissions de la CCPM ¹	22
♦ 80 ans plus tôt	23
♦ Les ventes de bois – Les aménagements – Les bornes textiles et le recyclage.....	25
♦ Nouvelle restauration au périscolaire	26
♦ Les nuisances sonores – La sécurité . . . Les piétons . . . La vitesse – Nos amis les animaux.....	27
♦ La fin d'une longue vie	28
♦ STOP aux déchets sur la voie publique !	29
♦ STOP aux dégradations !	30
♦ Les masques . . . Où les jeter ? – Jolie fresque à l'aire de jeux	31
❖ La vie associative	32
♦ Toujours en mouvement avec Dance Fit – Quelques nouvelles de la bibliothèque	33
♦ Les infos de Gym-Plaisir	34
♦ Les échos de l'Harmonie l'Avenir.....	35
♦ Les Amis des Sentiers du Doubs	36
♦ Les Anciens Combattants de Damprichard – Les commémorations	37
♦ Les activités du Ski Club	38
❖ Les infos diverses	40
♦ Les échos de l'école "Les Marronniers"	41
♦ Les échos de l'école "Arc en Ciel"	42
♦ Information de l'association PHM-Action – Mise à jour du plan cadastral	43
♦ Un nouveau chef pour le centre de secours.....	44
♦ A propos de la Résidence "Les Vergers de Montjoie" – Elections régionale et départementales.....	46
♦ Les dons de sang . . . Appel aux donateurs . . . – Un nouveau guide touristique	47
❖ L'instant détente	48
♦ Semer des petits cailloux pour donner le sourire aux petits comme aux grands - Les enfants ! A vous de jouer !	49
♦ Souvenirs . . . Extraits du Tour du village	50
❖ Récapitulatif des compte-rendu municipaux	51
♦ Compte-rendu municipal du 24 février 2020	52
♦ Compte-rendu municipal du 30 avril 2020	54
♦ Compte-rendu municipal du 25 mai 2020.....	55
♦ Compte-rendu municipal du 11 juin 2020.....	56
♦ Compte-rendu municipal du 8 octobre 2020	58
♦ Compte-rendu municipal du 10 décembre 2020	60

¹ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maîche

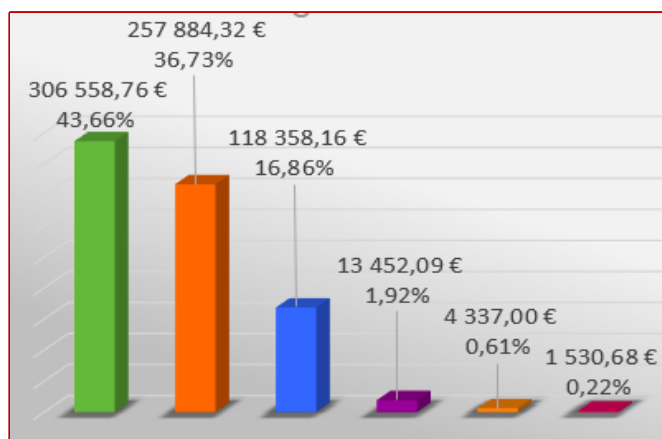
Les Finances



Compte administratif 2019

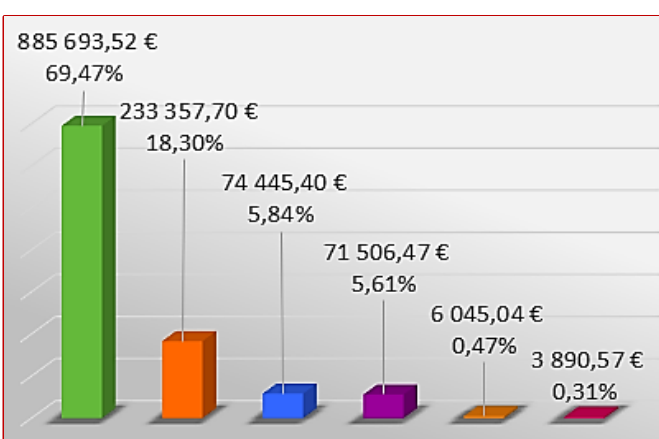
FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles - Total : 702 121.01 €



- ◆ **Charges de personnel** : 43.66 %
 Salaires personnel titulaire et non titulaire, cotisations caisse retraite, cotisations URSSAF¹, autres charges sociales, etc.
- ◆ **Charges de gestion courante** : 36.73 %
 Eau et assainissement, électricité, combustible, carburant, alimentation, fourniture d'entretien et administrative, etc.
- ◆ **Autres charges gestion courante** : 16,86 %
 Indemnités élus, service d'incendie, subventions aux associations + ludothèque, etc.
- ◆ **Charges financières** : 1.92 %
 Intérêts réglés à l'échéance.
- ◆ **Atténuations de produits** : 0,61 %
 Reversement sur FNGIR².
- ◆ **Charges Exceptionnelles** : 0.22 %
 Rétrocessions de concessions funéraires.

Recettes réelles - Total : 1 274 938.70 €



- ◆ **Impôts et taxes** : 69.47 %
 Taxes foncière et d'habitation, attribution compensation CCPM³, fonds de départ, etc.
- ◆ **Dotations et participations** : 18.30 %
 Dotation forfaitaire, solidarité rurale, versement budget forêt, taxes professionnelle foncière et d'habitation, etc.
- ◆ **Produits des services** : 5.84 %
 Concessions dans les cimetières, redevances occupation du domaine public, redevances service périscolaire, travaux des agents, etc.
- ◆ **Autre produit de gestion courante** : 5.61 %
 Revenus des immeubles, produits divers de gestion courante.
- ◆ **Produits exceptionnels** : 0.47 %
 Revenus des immeubles, produits divers de gestion courante.
- ◆ **Atténuations de charges** : 0.31 %
 Produits des cessions immobilières, mandats annulés sur exercice antérieur, produits exceptionnels.

¹ URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations pour la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

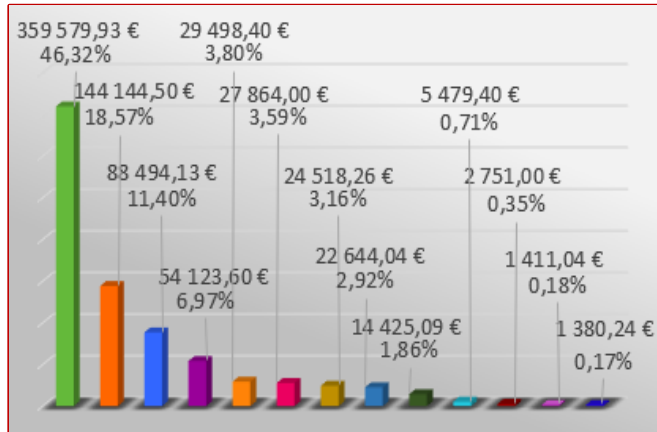
² FNGIR : Fonds National Garantie Individuelle de Ressources

³ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maïche

Compte administratif 2019

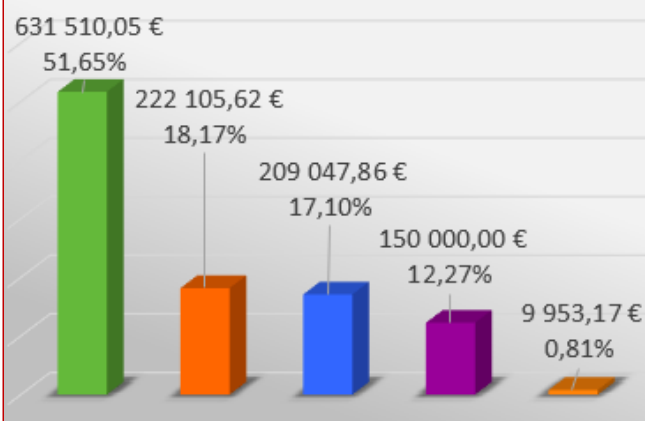
INVESTISSEMENT

Dépenses réelles – Total : 776 313.63 €



- Aménagement parking salle polyvalente : 46.32 %
- Remboursement d'emprunt : 18.57 %
- Immobilisations corporelles : 11.40 %
- Eclairage public : 6.97 %
- Chemin des Fosses : 3.80 %
- Erreur d'imputation/budget 2017/2018 : 3.59 %
- Pare-ballon au stade de foot : 3.16 %
- Acquisition du tracteur tondeuse : 2.92 %
- Finalisation des travaux salle polyvalente : 1.86 %
- Ecole numérique en classe CP : 0.71 %
- Aménagement du cimetière : 0.35 %
- Transfert de rues en voirie : 0.18 %
- Révision du PLU¹ : 0.17 %

Recettes réelles - Total : 1 222 616.70 €



- Excédent de fonctionnement : 51.65 %
- Plan de relance FCTVA² : 18.17 %
- Subvention investissement : 17.10 %
- Emprunt : 12.27 %
- Taxes d'aménagement : 0.81 %

¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme

² FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Budgets primitifs pour 2020

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 823 712.31 €	Dépenses	1 436 280.43 €
Recettes	1 823 712.31 €	Recettes	1 436 280.43 €
BUDGET FORÊT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	73 623.34 €	Dépenses	53 395.63 €
Recettes	73 623.34 €	Recettes	53 395.63 €



Principaux investissements pour 2020

- ✓ Réfection du toit et remplacement de la chaudière à l'église.....166 060.00 € TTC
- ✓ Eclairage public (3^{ème} et 4^{ème} tranches)74 232.00 € TTC
- ✓ Agrandissement du cimetière.....132 825.00 € TTC
- ✓ Travaux de voirie.....234 139.50 € TTC



Taxes municipales pour 2020

Les taxes n'ont pas été augmentées pour 2020. Les taux et la correspondance en montants sont les suivants :

- ✓ Taxe d'habitation14,91 % pour une somme de.....346 508 €
 - ✓ Taxe foncière (bâti).....8,53 % pour une somme de.....170 770 €
 - ✓ Taxe foncière (non bâti)25,25 % pour une somme de.....34 971 €
- Somme totale552 249 €



Tarifs de location 2021

Les tarifs de location des bâtiments communaux sont consultables en mairie. Ils n'ont subi aucune augmentation, ils sont identiques à l'année 2020.

Salle d'Honneur	2020	2021
Compagnie théâtrale de Damprichard, écoles, spectacle, conférence	Gratuit	
Associations Damprichard	Gratuit	
Associations extérieures	65.00 €	65.00 €
Petite manifestation culturelle, ponctuelle, lucrative	108.00 €	108.00 €
Atelier public de distillation		
Habitants de Damprichard : la journée	34.00 €	34.00 €
Habitants de l'extérieur : la journée	50.00 €	50.00 €
Droits de places		
Forfait emplacement grand étalage (camion outils)	34.00 €	34.00 €
Forfait emplacement petit étalage (camion de pizzas, autres)	17.00 €	17.00 €
Manifestation à caractère exceptionnel	2.00 €	2.00 €
Forfait foires annuelles Saint-Jean, Saint-Martin	215.00 €	215.00 €
Terrasses < ou = 50 m ² (La Récré, Pizzeria)	25.00 €	25.00 €
Concessions cimetière		
Tombe terre et caveau 1 m ²	48.50 €	48.50 €
Tombe simple 2 m ² : 15 ans	97.00 €	97.00 €
Tombe simple 2 m ² : 30 ans	194.00 €	194.00 €
Tombe double 4 m ² : 15 ans	194.00 €	194.00 €
Tombe double 4 m ² : 30 ans	388.00 €	388.00 €
Columbarium 1 case 0,125 m ² : 15 ans	750.00 €	750.00 €
Columbarium 1 case 0,125 m ² : 30 ans	1 125.00 €	1 125.00 €
Renouvellement columbarium : 15 ans	375.00 €	375.00 €
Renouvellement columbarium : 30 ans	565.00 €	565.00 €
Urne en terre 1 m ² : 15 ans	49.00 €	49.00 €
Urne en terre 1 m ² : 30 ans	98.00 €	98.00 €
Travaux réalisés par les employés communaux		
Coût horaire par un employé	35.00 €	35.00 €
Coût horaire avec le tracteur	48.00 €	48.00 €
Coût horaire avec remorque	12.00 €	12.00 €
Coût horaire épareuse avec girobroyeur	15.00 €	15.00 €
Coût horaire avec tondeuse, machine à peinture	23.00 €	23.00 €
Coût horaire petites machines, tailles haies	15.00 €	15.00 €
Coût du véhicule au km	1.10 €	1.10 €

Divers		
Location loge à Roichenois à M. ROBERT Didier	24.00 €	24.00 €
Location domaine public M.DEMOLY Pierre (aisances autour propriété)	21.00 €	21.00 €
Location domaine public M. DEMOLY Pierre (garages - bail pour 100 frs)	15.24 €	
Droit de chasse association ACCA ¹ de Damprichard	90.00 €	90.00 €
Redevance distributeurs carburants garage FAIVRE-TERVEL	27.00 €	27.00 €
Titre divers <15.00 € (recouvrement obligatoire trésorerie)	15.00 €	

Location Salle Polyvalente	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end (vendredi au dimanche)	400.00 €	500.00 €
Une journée (lundi au jeudi)	175.00 €	300.00 €
Goûter (enterrement)	100.00 €	150.00 €

Location Salle du Foyer	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end (vendredi au dimanche)	210.00 €	320.00 €
Une journée (lundi au jeudi)	105.00 €	185.00 €
Goûter (enterrement)	100.00 €	150.00 €

Location des salles pour les associations de Damprichard	50 € la 1 ^{ère} utilisation Puis, 200 € le week-end et 150 € 1 journée en semaine
--	---



¹ ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

Les Informations Communales



Elections municipales et communautaires

Le 15 mars 2020, les administrés de Damprichard se sont rendus aux urnes pour élire les nouveaux conseillers municipaux ainsi que les futurs délégués au Conseil communautaire.

Une seule liste "ENTENTE POUR DAMPRICHARD", menée par le Maire sortant, Anthony MERIQUE, était proposée aux habitants de la municipalité.

La liste se composait de 21 candidats hommes et femmes, 19 pour le nouveau conseil, plus 2 candidats supplémentaires en cas de démission ou autre d'un membre du conseil. Revenons sur quelques chiffres de l'élection :

Nombre d'électeurs inscrits : 1 295
Nombre de votants : 350, soit : 27.03 %

Nombre de bulletins blancs : 7, soit : 0.54 %
Nombre de votes nuls : 53, soit : 4.09 %
Nombre de suffrages exprimés : 290, soit : 22.39 %

Au vu des résultats, les candidats de la liste "ENTENTE POUR DAMPRICHARD" ont été élus dès le premier tour.

Suite au confinement, la première séance du nouveau conseil municipal s'est tenue le 25 mai 2020, pendant laquelle, Anthony MERIQUE a été élu Maire de Damprichard pour un second mandat.

Nous vous présentons, ci-après, la nouvelle équipe municipale et l'investissement de chaque membre au sein des commissions mises en place.

La nouvelle équipe municipale

Président

Finances/Budgets/Economie
Appels d'Offres/MAPA
Bâtiment Périscolaire

Le Maire est membre de droit de chaque commission municipale

Anthony MERIQUE
MAIRE



Vice-Présidente

Vie associative/Jeunesse
Fêtes et Cérémonies
Fleurissement
Membre titulaire
Urbanisme
Ecoles et Périscolaire
Communication/Damprichard Info
Cimetière
Personnel communal
Finances/Budgets/Economie
Bâtiment Périscolaire

Brigitte MAIRE
1^{ère} Adjointe



Vice-Président

Bâtiments/Sécurité/Patrimoine
Cimetière
Membre titulaire
Voirie
Urbanisme
Communication/Damprichard Info
Personnel communal
Forêt/Environnement
Finances/Budgets/Economie
Bâtiment Périscolaire
Membre suppléant
Appels d'offres/MAPA

André GARRESSUS
2^{ème} Adjoint



Vice-Présidente

Communication/Damprichard Info
Jumelage

Membre titulaire

Ecoles et Périscolaire
Bâtiments/Sécurité/Patrimoine
Personnel communal
Finances/Budgets/Economie
Appels d'offres/MAPA

Chantal DUBOC
3^{ème} Adjointe



Vice-Président

Voirie
Urbanisme
Personnel communal
Forêt/Environnement

Membre titulaire

Cimetière
Bâtiments/Sécurité/Patrimoine
Finances/Budgets/Economie
Appels d'offres/MAPA
Bâtiment Périscolaire

Justin MARGUERON
4^{ème} Adjoint



Vice-Présidente

Ecoles et Périscolaire

Membre titulaire

Fêtes et cérémonies
Urbanisme
Communication/Damprichard Info
Jumelage
Cimetière
Personnel communal
Finances/Budgets/Economie
Bâtiment Périscolaire

Jacqueline DELAVELLE
5^{ème} Adjointe



Membre titulaire

Forêt/Environnement
Finances/Budgets/Economie

Membre

Titulaire de la commission des
Impôts directs
Suppléant de la commission
d'Hygiène-Sécurité et Conditions
de travail

Jean-Paul FEUVRIER
Conseiller



Membre titulaire

Fêtes et Cérémonies

Urbanisme

Cimetière

Appels d'Offres/MAPA

Bâtiment Périscolaire

Fleurissement

Claudine CAGNON
Conseillère



Membre titulaire

Vie associative/Jeunesse

Voirie

Ecoles et Périscolaire

Bâtiment/Sécurité/Patrimoine

Forêt/Environnement

Finances/Budget/Economie

Bâtiment Périscolaire

Martial CORDIER
Conseiller



Membre titulaire

Ecoles et Périscolaire
Communication/Damprichard Info
Finances/Budgets/Economie
Bâtiment Périscolaire

Membre suppléant

Appels d'Offres/MAPA

Christine ARNOUX
Conseillère



Membre titulaire

Voirie

Bâtiment/Sécurité/Patrimoine

Forêt/Environnement

Bâtiment Périscolaire

Damien SCHELL
Conseiller



Membre titulaire

Vie associative/Jeunesse

Finances/Budgets/Economie

Bâtiment Périscolaire

Christine TREDANT
Conseillère



Membre titulaire

Voirie
Cimetière
Forêt/Environnement

Nicolas CSUZI
Conseiller



Membre titulaire

Fêtes et Cérémonies
Ecoles et Périscolaire
Bâtiment/Sécurité/Patrimoine
Bâtiment Périscolaire
Fleurissement

Christelle DUQUET
Conseillère



Membre titulaire

Vie associative/Jeunesse
Voirie
Urbanisme
Communication/Damprichard Info
Finances/Budgets/Economie

Jean-Charles JACOULOT
Conseiller



Membre titulaire

Vie associative/Jeunesse
Fêtes et Cérémonies
Ecoles et Périscolaire
Bâtiments/Sécurité/Patrimoine
Bâtiment Périscolaire
Fleurissement

Nadège MOUGIN
Conseillère



Membre titulaire

Bâtiment/Sécurité/Patrimoine
Personnel communal

Michaël NICOD
Conseiller



Informations

Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

Elles se déroulent le premier jeudi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil de la Mairie.

Il n'y a pas de séance en janvier et août sauf en cas de délibération urgente à voter.

Les conseillers sont élus pour un mandat de six années.

Membre titulaire

Fêtes et Cérémonies
Communication/Damprichard Info

Angélique BIERLA
Conseillère



Membre titulaire

Voirie
Cimetière
Bâtiments/Sécurité/Patrimoine
Membre suppléant
Appels d'offres/MAPA

Luc GUILLAUME
Conseiller



Les types de Marchés

Au niveau des investissements réalisés par une collectivité, comme une commune, la règle des marchés publics s'applique, soumise à la norme du Code de la Commande Publique (CCP), qui définit plusieurs procédures de mise en concurrence.

Ces différentes procédures sont mises en œuvre selon le type de marché : "fournitures et services", "travaux" et "services sociaux et spécifiques", et selon

le montant des fournitures ou des travaux à réaliser, ou la somme des travaux de plusieurs lots, dans le cas des bâtiments par exemple.

Chaque procédure ou type de marché public se distingue par la publicité qui



en est faite et les pièces constitutives du marché.

La publicité est la manière dont la collectivité fait connaître son intention de réaliser des travaux : annonce légale dans un journal, site internet de la commune, plateforme internet dédiée aux marchés publics, demande de devis en direct aux entreprises, etc...

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Type de Marché	Les obligations de la publicité			
	Non obligatoire	Libre ou adaptée	Obligatoire au BOAMP ou dans un journal	Obligatoire au BOAMP ¹ et au JOUE ²
	Demande de plusieurs devis conseillée	Demande de 3 devis minimum	Oui	Oui
Fournitures et services	MAPA			
	En dessous de 40 000€ HT	De : 40 000€ HT à 89 999,99€ HT	De : 90 000€ HT à 213 999,99€ HT	A partir de 214 000€ HT
Travaux	MAPA			
	En dessous de 40 000€ HT	De : 40 000€ HT à 89 999,99€ HT	De : 90 000€ HT à 5 349 999,99€ HT	A partir de 5 350 000€ HT
Services sociaux et spécifiques	En dessous de 40 000€ HT	De : 40 000€ HT à 749 999,99€ HT	NON	A partir de 750 000€ HT (uniquement au JOUE)

Les pièces constitutives d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA), la plus utilisée dans les collectivités, sont d'ordres administratifs et techniques.

Les pièces administratives sont :

- ◆ L'Acte d'Engagement
- ◆ Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP): détaille les

délais d'intervention de travaux, le mode de paiement de l'entreprise, etc.

- ◆ Le Règlement de Consultation (RC) : fixe les règles de la remise des offres des entreprises, les critères de notation des offres (prix, références, capacités techniques et humaines de l'entreprise, etc.)

Les pièces techniques sont :

- ◆ Le Détail Estimatif: il liste les différentes prestations qui seront réalisées par l'entreprise (pose de bordures, mise en place de panneaux, création de grilles pour les eaux pluviales, etc.)

¹ BOAMP : Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics

² JOUE : Journal Officiel de L'Union Européenne

- ◆ Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP): détaille les types de matériaux et matériels acceptés, les prestations demandées à l'entreprise (Contrôles, plan de récolement, etc.)
- ◆ Les plans éventuels qui décrivent le projet : plan d'un bâtiment, plan des trottoirs pour une voirie, etc.

L'offre retenue est appelée la "mieux disante", pas forcément la "moins disante", c'est-à-dire la moins chère.

En résumé . . .

Une municipalité, lorsqu'elle doit passer par la procédure MAPA, ne choisit pas l'entreprise qu'elle veut, mais le choix est guidé selon les critères qui ont été définis dans le RC.

Il arrive donc qu'une entreprise locale ne soit pas retenue suite à l'analyse des différentes offres : c'est la règle des marchés publics, et la commune ne peut pas s'en écarter.

Le rôle des commissions . . . Les Extras

Lors du Conseil municipal qui succède à celui de l'élection du maire et de ses adjoints, les élus sont amenés à s'investir dans une ou plusieurs commissions de leur choix.

Celles-ci sont gérées par les adjoints qui ont pour charge de réunir les membres afin de travailler sur les dossiers, les projets, ou de donner une orientation sur des sujets spécifiques.

Toute personne, intéressée par la vie du village, peut se joindre au groupe de chaque commission en tant que "Membre Extra".



Il participe de plein droit aux débats sur les thèmes proposés. Leurs idées, leurs connaissances dans certains domaines, leurs réflexions sont très constructives et apportent une aide précieuse aux élus dans leur mission.

Lors des réunions du conseil municipal, le maire soumet l'avis de la commission concernée.

N'hésitez pas à rejoindre les équipes qui vous accueilleront avec grand plaisir.

En raison de la crise sanitaire, la Municipalité a été obligée d'annuler les cérémonies, telles que :

Le repas de la Fête des Mères

Le repas des Séniors

Pour compenser, des sacs en toile, avec des friandises locales, des cartes réalisées par les enfants des écoles ont été portés au domicile des Aînés

La soirée du "Noël au Village"

Les Vœux à la Population
avec présentation des jeunes bambins de l'année 2020

Les Naissances - Année 2020

MOUGIN Lya
GIGON Clément
MYSZKA Stanislas
JABCON WILD Rose
CLÉMENT Mayve



GUÉNON Victor
HUCBOURG Tylio
GARNIER Leeroy
MARKOVIC Simeon
TOURNOUX Lison

Les Mariages - Année 2020



22/02/2020 : THIÉBAUD Amandine et GAIDOT Jordan
18/07/2020 : MAURICE Justine et MOUGIN Anthony
22/08/2020 : BOILLOT Alexandra et CHEVARTZMANN Pierre-Samuel
29/08/2020 : MOUGIN Régine et KOCH Philippe

Les Décès - Année 2020

15/12/2019 : CHATELAIN Maé
19/12/2019 : METTHEZ Paul
31/12/2019 : PAILLOT Gérard
04/01/2020 : STORTZ Monique
21/01/2020 : ROBERT Marcelle (née PERRIOTCOMTE)
28/01/2020 : MARADAN Fernand
08/02/2020 : BEHEREC Marie
03/03/2020 : PAGNOT Thérèse
29/03/2020 : TATU Raymond
02/04/2020 : PARREAUX Roland
07/04/2020 : JEANNIN Pierrette
08/04/2020 : MERCIER Marie
10/04/2020 : VUILLEMIN Marie-Thérèse
12/04/2020 : ROBERT Marcelle (née CHARDON)
16/04/2020 : DUBOC Francis
07/05/2020 : BERTHET Raymonde
14/05/2020 : MOUGIN Claude
18/05/2020 : GIGON Joseph



22/05/2020 : CURTIT Solange
09/06/2020 : RESTELLI Jean-Pierre
18/06/2020 : PARRENIN Colette
23/06/2020 : MYSZKA Stanislas
01/07/2020 : MONNET Henriette
05/08/2020 : MAURICE Frédéric
14/08/2020 : MUNNIER Louis
20/09/2020 : MAIRE Jean-Luc
27/09/2020 : BINETRUY Françoise
28/09/2020 : SANDOZ Jean
28/09/2020 : GUILLAUME Michel
03/10/2020 : BOBILLIER Madeleine
04/10/2020 : DUPONT Roland
02/11/2020 : ROUSSET Raymond
03/11/2020 : GUENOT Ginette
21/11/2020 : WEGERICH Olivier
26/11/2020 : JEANNERET Georges
13/12/2020 : MONNET Claude
17/12/2020 : TISSOT Marie-Thérèse

Avancement du Parc Naturel Régional

Le 16 décembre 2011, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a engagé la procédure de création du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

A la fin de ce long processus d'élaboration, l'enquête publique, organisée du 21 octobre au 21 novembre 2019, a permis aux habitants et aux acteurs concernés de s'informer et de faire part de leurs remarques sur le projet de Charte.

A l'issue de cette phase, celui-ci a été amendé pour prendre en compte les derniers avis (autorité environnementale, etc . . .) et les éléments émanant de l'enquête.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le projet de Charte a été soumis à l'approbation, sans réserve, des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude du PNR¹, comprenant :

- ◆ Le département du Doubs,
- ◆ Les six communautés de communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey, du Val de Morteau, des Portes du Haut-Doubs, du Pays de Sancey-Belleherbe et de Montbenoît,
- ◆ Les 95 communes.

Le Conseil municipal a approuvé le projet de Charte du Parc Naturel Régional et l'adhésion automatique au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger (PETR), anciennement



Périmètre de Charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Syndicat Mixte du Pays Horloger (SMPH).

Suite à la loi du 27 janvier 2014, le PETR exerce les compétences et les missions dans les domaines divers, tels que :

- ◆ La reconquête et la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- ◆ Du développement économique à la transition énergétique.

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a clôturé le processus

lors de son assemblée plénière du 16 novembre.

Le dossier est transmis au ministère de la transition écologique en vue de l'obtention de l'avis final et de la signature de l'arrêté de classement du territoire du Doubs Horloger, pour une durée de quinze ans, par le Premier Ministre.

Celle-ci devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2021.

¹ PNR : Parc Naturel Régional

Au revoir Christelle . . .

Christelle CARTIER est entrée en fonction le premier octobre 2007 à la Mairie de Damprichard. Elle s'investit dans le poste de Secrétaire générale suite au départ en retraite de Michel PERRIOT-COMTE.

Sous la mandature de Guy SIGVART, Christelle se lance avec fougue dans la découverte et l'apprentissage de sa mission au sein d'une collectivité territoriale.

Depuis 2014, en étroite collaboration avec Anthony MERIQUE, Maire de Damprichard, elle assume la gestion des nombreux dossiers qui lui incombent avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme.



Christelle était souvent sollicitée par les adjoints, mais elle faisait preuve d'une grande disponibilité et toujours avec le sourire.

Souhaitant s'investir toujours plus dans sa mission, en août, l'occasion se présente à Christelle pour un poste de grade supérieur dans la commune de Les Fins où sa mutation prend effet le 22 octobre.

Merci Christelle pour ces treize années de travail accompli au service de Damprichard.

Bonne chance et belle réussite dans ta nouvelle aventure !

Bienvenue Fanny . . .

En parallèle, des investigations ont été menées pour le remplacement de Christelle.

Parmi les candidatures, Fanny DUBOIS a été retenue.

Le 15 octobre, Fanny a pris ses fonctions au poste de Secrétaire générale à la Municipalité de Damprichard.

Elle réside à Charquemont. Après la région parisienne, Fanny a travaillé à Villeneuve-d'Ascq, ville urbaine de 65 000 habitants, située dans le nord de la France.

Le changement de vie est radical ! C'est le choix que Fanny a fait pour bénéficier d'une belle qualité de vie.



Un tuilage a été mis en place pour permettre à Fanny de prendre en mains les dossiers en cours, faire connaissance avec Suzelle PARRENIN et Cécile FAIVRE, les secrétaires et proches collaboratrices, les adjoints et les agents municipaux.

A la réunion du Conseil municipal du 8 octobre, Anthony MERIQUE, a présenté Fanny à l'assemblée.

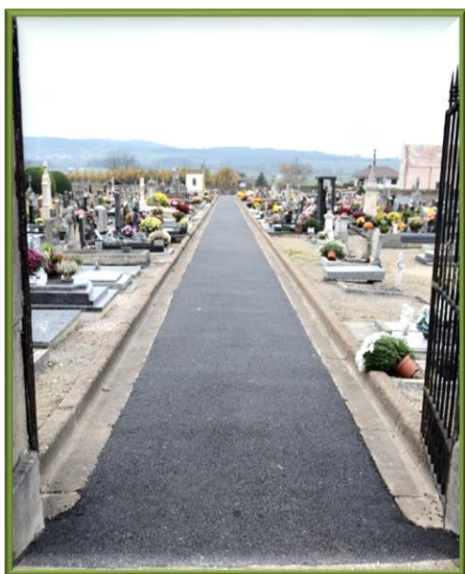
Bienvenue Fanny et bon vent dans votre nouvelle mission à Damprichard.

Agrandissement et aménagement du cimetière

Les travaux d'aménagement du cimetière ont commencé le 28 septembre par l'entreprise VERMOT TP de Gilley, qui a été retenue par la commission MAPA¹.

L'agrandissement comprend la réalisation de cinq nouvelles travées desservies par des allées recouvertes d'un enrobé.

240 places pour des caveaux seront disponibles et 90 cavurnes sur les



pourtours pour accueillir des urnes funéraires.

Afin de créer un bel ensemble avec les anciens murs en pierres de taille, l'enceinte de la nouvelle parcelle est réalisée en panneaux de béton préfabriqué matricé coiffés de couvertines, pour en assurer l'étanchéité,

Un chemin provisoire a été agencé pour l'accès des engins de gros gabarits. Il sera remis dans son état d'origine après la saison hivernale.

L'allée de l'ancien cimetière a été réaménagée avec la remise à niveau de quelques bordures avant la pose de l'enrobé.

Le montant du marché initial s'élève à 111 956.00 € HT, soit un montant de 134 347.20 € TTC.

La municipalité bénéficiera d'une dotation de la DETR² d'un montant de 32 015.45 € HT pour l'agrandissement du cimetière.

La commune de Belfays, propriétaire, participe à hauteur de 1/12^{ème} de ces travaux.

Nouvelles fenêtres

Dans les locaux de l'association du Club d'Aéromodélisme du Plateau Maîchois, situés à la Maison des Associations, deux fenêtres en

PVC, avec vitrage isolant et sous-bassement de sécurité, ont été posées.

Le coût des travaux s'élève à 2 775.00 € HT, soit 3 330.00 € TTC.

¹ MAPA : Marche A Procédure Adaptée

² DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Réfection de la voirie

L'entreprise VERMOT TP a effectué la réfection de l'impasse des Frênes, de la route de la Montée et du chemin des Fosses.

Le marché de l'opération était estimé à : 128 720.83 € HT soit, 154 465.00 € TTC.

Terminés début novembre, les travaux représentent un coût total de 120 313.28 € HT, soit 144 375.94 € TTC. Il se décompose ainsi :

- ◆ Impasse des Frênes : 42 106.16 € HT
- ◆ Route de la Montée : 54 868.30 € HT
- ◆ Chemin des Fosses : 23 338.82 € HT
- ◆ **Soit un total de : 120 313.28 € HT**

Le Département a octroyé à la municipalité une dotation "Contrat Territoire" d'un montant de 6 070 € HT pour l'aménagement de ces voiries.



Nouvel abri bus



Depuis le début octobre, l'arrêt d'autobus scolaire installé Au Finage, situé en face du cimetière en sortant de Damprichard, a été aménagé

d'un abribus pour permettre aux collégiens et aux lycéens de s'abriter des intempéries.

L'implantation de l'abribus représente un coût de 4 964.00 € HT, soit un montant de 5 956.80 € TTC.

Caméras à la salle polyvalente

Suite à la recrudescence des dégradations constatées, la municipalité a décidé d'équiper la salle polyvalente de caméras.

Le montant de l'investissement et de l'installation de ce matériel spécifique est de 3 984.79 € HT, soit un coût de 4 781.75 € TTC.

L'église chapeauté de neuf !

Plusieurs semaines d'activité intense autour et sur l'édifice ont été nécessaires pour la restauration complète de la toiture.

L'église Sainte Madeleine ne craint plus les coups de vent qui soulevaient les tuiles, la pluie ou la neige qui provoquaient des fuites avec des effritements sur les murs intérieurs.



Les travaux se sont déroulés sur plusieurs étapes. Les charpentiers-couvreurs du groupe BRISCHOUX-BERTRAND ont commencé par l'abside, puis le pan du toit vers la place du village et terminé par celui donnant sur l'école élémentaire.

Après le montage des échafaudages, les ouvriers effectuent les déposes successives de la toiture. Ils remplacent certaines pièces de la charpente endommagées, ils posent le film de protection et ils clouent les lattes.

Ensuite, ils emboîtent les nouvelles tuiles les unes au-dessus des autres.

Entre-temps, l'entreprise HOLUP intervient pour la réfection en inox de la cheminée, l'étanchéité de la base du clocher, la fixation des gouttières et les autres finitions en zinguerie.

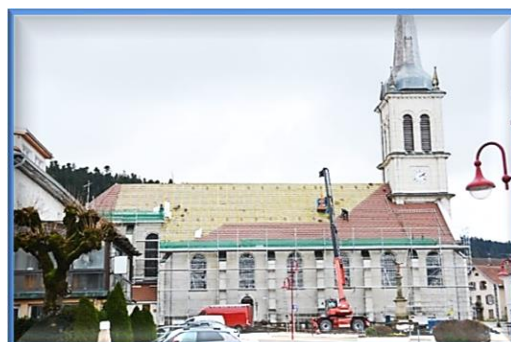


Le coût total de la réfection de la toiture de l'église s'élève à : 105 386.00 € HT, soit : 126 463.20 € TTC. Il se décompose ainsi :

- ◆ Groupe BRISCHOUX-BERTRAND : 83 087.00 € HT 99 704.40 € TTC
- ◆ Entreprise HOLUP : 22 012.00 € HT 26 414.40 € TTC
- ◆ Frais d'appel d'offre 287.00 € HT 344.40 € TTC

Des dotations ont été allouées pour la réalisation de ces travaux réparties de la manière suivante :

- ◆ DETR¹ : 25 706.28 € HT
- ◆ Département "Contrat territoire" : 27 489.02 € HT



¹ DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Crise sanitaire . . . Les actions

La pandémie de la COVID 19 s'est installée sur notre village dès le lundi 16 mars. Ce virus qui nous paraissait bien lointain et, comme une mauvaise grippe, plutôt pour les autres et pas pour nous, a impacté notre quotidien.

Ecoles fermées . . . , confinement . . . télétravail . . . , sorties réglementées . . . Tout est compliqué suivant un protocole sanitaire modifié, remodifié. . . , mais respecté.

Différentes actions ont été réalisées au sein de notre commune.

- ◆ Mise en place d'un dispositif de recensement des personnes vulnérables.

En relation avec le Centre Intercommunal d'Action Social, une lettre d'information a été distribuée à toutes personnes isolées, âgées ou ayant des difficultés de santé, et qui auraient besoin d'une aide ponctuelle pour se faire livrer des courses, des repas, des médicaments, ou pour un échange verbal. Merci aux commerçants du village qui ont assumés cette tâche. Ils ont été d'une grande AIDE pour nos aînés.

- ◆ Commandes et distribution de matériel de protection.

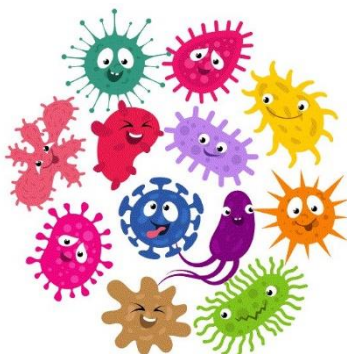
- Une commande de 200 masques faite auprès de M. Eric FLEURY de Damprichard a été reçue le 28 avril 2020.

- 5000 masques supplémentaires commandés avec la Communauté de Communes du Pays de Maîche ont été réceptionnés semaine 20.

- 25 masques en tissu ont été commandés à une couturière locale.

- 20 litres de gel hydroalcoolique ont été stockés à la mairie.

Du gel hydroalcoolique et des gants ont été fournis aux soignants.



- L'entreprise BURDET a fourni 20 visières de protection que la municipalité a mis à la disposition du personnel enseignant et des ATSEM¹.

- ◆ La mise sous enveloppe et la distribution de deux masques jetables et un masque lavable, par habitant et pour les enfants à partir du collège, ont été effectuées par le Conseil municipal.

- ◆ Reprise de la scolarisation

- Les directeurs et les enseignants des écoles élémentaire et maternelle se sont réunis le mardi 5 mai à la salle d'Honneur de la Mairie en présence de Monsieur le Maire, de la première Adjointe et de la Secrétaire générale pour organiser la reprise scolaire, sur le volontariat. Un protocole de fonctionnement a été mis en place.

Le jeudi 14 mai et le lundi 18 mai, 67 enfants ont été accueillis par groupe de 5 à 10 élèves par classe :

- Ecole Arc en Ciel : 32 enfants. (44.4% de l'effectif, soit 32 sur 72 élèves).

- Ecole Les Marronniers : 35 enfants. (30% de l'effectif, soit 35 sur 117 élèves).

Le mardi 2 juin, nouvel effectif avec 125 enfants :

- Ecole Arc en Ciel : 52 élèves, soit 72.2% de l'effectif.

- Ecole Les Marronniers : 73 élèves, soit 62% de l'effectif.

Le lundi 8 juin sur Ordre du Ministre de l'Education nationale, retour de 158 enfants.

- Ecole Arc en Ciel : 54 élèves, soit 75% de l'effectif.

- Ecole Les Marronniers : 103 élèves, soit 89% de l'effectif.

¹ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

◆ Ouverture du périscolaire

En parallèle, le service accueille les enfants le 14 mai aux horaires habituels en un seul et même lieu, la salle polyvalente.

Deux espaces sont aménagés avec un protocole sanitaire stricte : un pour la garderie avec une fréquentation de deux ou trois enfants et un autre pour les repas avec la présence d'une moyenne de dix enfants.

LE COMBAT CONTINUE.

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.

RESPECTER LES GESTES BARRIERES.



Les délégués aux commissions de la CCPM

Le jeudi 3 septembre 2020, les Membres du Conseil Communautaire ont nommé les délégués qui siègeront dans les neuf commissions de travail.

Les cinq candidats de Damprichard pour la CCPM¹ ont été élus lors des élections municipales le 15 mars 2020, voici dans liste ci-dessous la mission de chacun :

Commission Finances, Ressources Humaines et Communication

- ◆ Président : Franck VILLEMMAIN
- ◆ Membre : Brigitte MAIRE

Commission Tourisme et Mobilité

- ◆ Président : Boris LOICHOT
- ◆ Membre : Brigitte MAIRE

Commission Environnement et Déchets

- ◆ Président : Régis LIGIER
- ◆ Membres : Nadège MOUGIN
Martial CORDIER également Membre titulaire à Préval (commission Valorisation organique)

Commission Services au territoire

- ◆ Président : Roland MARTIN
- ◆ Membre : aucun membre de Damprichard

Commission Développement économique

- ◆ Président : Alexandre PANTEL
- ◆ Membre : Jean-Paul FEUVRIER

Commission Cycle de l'Eau

- ◆ Président : Anthony MÉRIQUE
- ◆ Membre : Nadège MOUGIN

Commission Vie scolaire, Associative et Culturelle

- ◆ Président : Alexandre MONNET
- ◆ Membres : Nadège MOUGIN,
Brigitte MAIRE et Martial CORDIER

Commission Appels d'Offres et MAPA²

- ◆ Président : Franck VILLEMMAIN
- ◆ Membre titulaire : Anthony MÉRIQUE

Commission pour les DSP³

- ◆ Président : Franck VILLEMMAIN
- ◆ Membre titulaire : Jean-Paul FEUVRIER
- ◆ Membre suppléant : Anthony MÉRIQUE

Commission de la CLECT⁴

- ◆ Membres titulaires : Anthony MÉRRIQUE
Jean-Paul FEUVRIER
- ◆ Membres suppléants : Brigitte MAIRE
Chantal DUBOC

Le Conseil Communautaire se réunit le quatrième jeudi de chaque mois. Les réunions se déroulent à tour de rôle dans chacune des 43 communes de la CCPM.

¹ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maïche

² MAPA : Marché À Procédure Adaptée

³ DSP : Délégation de Service Public

⁴ CLECT : Commission Locale d'Etablissement des Charges Transférées

80 ans plus tôt . . .

Le 19 juin 2020, au cimetière de Damprichard, Monsieur le Préfet du Doubs, Joël MATHURIN, présidait la cérémonie en hommage aux soldats polonais de la 2^{ème} division de chasseurs à pied, morts dans les combats avec l'armée allemande en juin 1940 au Clos du Doubs.

Assistaient également à cette cérémonie, son excellence Monsieur Tomasz MLYNARSKI, Ambassadeur de Pologne en France, Madame la Consule de Pologne à Lyon, Joanna KOZINSKA FRYBES, Monsieur le Général, Frédéric BLANCHON, commandant de la première division de la base de défense de Besançon.



On notait aussi la présence des Sénateurs Messieurs Jean François LONGEOT et Jacques GROSERRIN, Monsieur Anthony MERIQUE, Maire de Damprichard, accompagné de ses cinq Adjoints, Julien NAEGELEN, Maire de Goumois, Madame Manuella RAMBAUD Maire du Russey, les porte-drapeaux et les représentants des associations du monde combattant.

Pour l'armée française, un piquet d'honneur du premier régiment d'Artillerie de Bourgoigne et deux clairons du dix-neuvième régiment de Génie de Besançon, et pour l'armée polonaise une délégation de l'Etat Major du corps européen de Strasbourg sous l'autorité du Général KUCHARSKI.



Après une succession de messages de tous les représentants, différents dépôts de gerbes, les noms de tous les soldats polonais morts à cette bataille, ont été lus par son excellence Tomasz MLYNARSKI. Puis les deux hymnes nationaux polonais et français ont résonné dans le cimetière.

Cette émouvante cérémonie dirigée sous les ordres de Lieutenant-Colonel Philippe PARAHY, Délégué Militaire Départemental Adjoint du Doubs, se prévoyait grandiose mais en raison de la crise sanitaire, elle s'est déroulée en comité restreint, ce qui est bien dommage.



Mais revenons en arrière : au premier septembre 1939, l'Allemagne nazie envahissait la Pologne. La deuxième guerre mondiale, l'un des conflits les plus tragiques de l'humanité, avait commencé. Malgré la défaite, les Polonais continuaient de combattre "pour leur liberté et la vôtre", sur tous les fronts, et notamment en France. La deuxième division des Chasseurs à pied, commandée par le Général PRUGAR KETLING s'est illustrée dans l'une des dernières batailles de juin 1940, celle du Clos du Doubs, où cinquante-six soldats sont morts au champ d'honneur.



Chaque année, la Municipalité de Damprichard consciente des sacrifices de ce pays, a le plaisir d'accueillir une délégation de Polonais pour la cérémonie du 8 mai et ceux-ci sont toujours très heureux d'être présents. Un hommage avec dépôt de gerbes a lieu devant le mémorial des Polonais au cimetière.

Après la cérémonie du 19 juin 2020, Madame la Consule de Pologne à Lyon, Joanna KOZINSKA FRYBES a remercié chaleureusement la Municipalité, évoquant comme il était important de commémorer cet événement. Le mémorial au cimetière de Damprichard, les plaques commémoratives à Goumois France et Goumois Suisse restent des lieux de mémoire.

Afin d'immortaliser ces moments émouvants, et populariser cette belle histoire de fraternité entre la France et la Pologne, un film documentaire a été réalisé sur la commémoration et la bataille. Il est dédié à tous les héros de la deuxième guerre mondiale à qui nous devons la paix et notre liberté.

L'armée polonaise avait subi de lourdes pertes, et à bout de munitions, a reçu l'ordre de déposer les armes avant de passer le pont à Goumois pour entrer en Suisse où ils furent ensuite internés dans les régions de Neuchâtel et Bienne.

Monsieur l'Ambassadeur Tomasz MLYNARSKI a souligné que les soldats polonais avaient dû attendre un demi-siècle avant d'être reconnus à la hauteur de ce qu'ils méritaient.

La trace de cette bataille figure au musée de la déportation à Auschwitz sur un immense poster représentant la plaine de Damprichard avec cette citation : C'est ici qu'en juin 1940, l'armée polonaise a repoussé les Allemands.



Le diaporama peut être visionner sur le site de l'Ambassade de Pologne à ce lien :

<https://www.gov.pl/web/france/fraternit-darmes-souvenir-des-hros-hommage-aux-valeurs-communes-communaut-de-la-paix—film-du-consulat-grnal-de-pologne—lyon>

Les ventes de bois - Les aménagements



Chemin du Belvédère
du Kiosque

Tous les vingt ans, comme le stipule le code forestier, l'ONF procède à la révision de l'aménagement des bois et forêts du territoire municipal.

Ces travaux sont préconisés sur la période de 2021 à 2041. Ils sont en cours, mais retardés pour cause du Scolyte. Une stratégie de lutte contre l'expansion des scolytes

prévoit une détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter ou les extraire rapidement de la forêt.

Les capacités d'absorption des volumes supplémentaires de bois par les transformateurs locaux étant saturées, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle pour l'exploitation des bois. La mise en œuvre du dispositif permet de regrouper l'offre des bois à commercialiser pour une meilleure efficacité sanitaire et économique.

Le contexte actuel réduit les possibilités de coupes de bois. Pour 2021, 800 m³ sur les 1 600 m³ habituels sont définis, ils concernent les parcelles 18 A, 20 A, en bloc et sur pied, et les parcelles 5 R, 13 P, façonnées à la mesure.

Le prélèvement des sangles pourra se faire avec l'autorisation consentie sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur de bois.

Plusieurs ventes se sont déroulées dans le courant de l'année 2020 :

- ◆ La vente à l'amiable du 16 avril concernait du bois sur pied à la mesure. Il a été vendu à la Scierie BROSSARD.
- ◆ Le 23 septembre, la parcelle n° 6 - Art.20R20S d'un volume de 166 m³ a été achetée par la Scierie BROSSARD.
- ◆ La vente de chablis d'un volume de 250 m³ "déjà exploité" et une autre de 250 m³ "reste à exploiter" a été acquise par l'entreprise MIOTTE de Cour-Saint-Maurice.
- ◆ 11 lots de bois de chauffage, à 12 € le stère, ont été attribués par tirage au sort aux personnes inscrites sur la liste de la vente.
- ◆ La vente de "petit bois" a été annulée à cause du Scolyte.

Les bornes textiles et le recyclage

Deux bornes textiles sont mises à la disposition des administrés de la municipalité.

L'une est située sur le parking de la salle polyvalente à côté des conteneurs à verres, et l'autre a été nouvellement placée rue des Tilleuls, à l'intersection de la rue des Tilleuls et de la rue Octave Stortz.

Seuls, les textiles usés, troués ou décousus, tels que : vêtements, chaussures, petite

maroquinerie, linge de maison, peuvent être déposés dans les contenants.

Leur contenu est collecté puis, acheminé vers un centre de tri pour être réutilisé ou recyclé.

Les articles doivent être mis dans un sac fermé (30 litres maximum). Il est recommandé de lever la poignée du réceptacle pour faire descendre le dépôt.

Attention, certains textiles ne doivent pas être déposés dans les



bornes : les coussins/couettes/oreillers, vêtements d'entreprise avec logo, chutes de tissus, articles humides ou souillés de graisse, de peinture, de produits chimiques, etc.

Nouvelle restauration au périscolaire

Avec des enfants souriants et heureux de se retrouver, cette rentrée pas ordinaire s'est faite dans de bonnes conditions.

L'épidémie de la Covid19 a fait réfléchir les membres de la commission sur la restauration. La meilleure façon d'encourager et de garder les artisans au sein du village, c'est de solliciter leur service.

En effet, une grande nouveauté . . . Cette année, les enfants mangent "local", presque toute la semaine. Après consultation des restaurateurs, du traiteur-boucher, des boulangers, du fromager, de l'épicerie, etc. Certains ont répondu . . . Ok ! Alors, super pour la nouvelle organisation . . .

Les repas du lundi sont toujours fournis par la CUISINE d'UZEL. Les autres sont assurés : le mardi par la boucherie-traiteur Yves ROBERT, le jeudi par "Chez Cocotte" et le vendredi par la boulangerie "MIE COMTOISE".

Les enfants sont ravis ! Tout comme, les parents et l'équipe de la commission Périscolaire.

Citons quelques menus appréciés : émincé de veau à la crème avec les légumes de

saison, la pizza, la quiche . . . et la carte des desserts pour le délice des jeunes papilles : mousse au chocolat, tarte au flan, etc . . .

Les menus sont consultables sur le site de la mairie :

www.mairie-damprichard.fr

Afin d'éviter le brassage en cette période particulière,

les enfants sont regroupés par classe, ils conservent la même table et la même place.

Dix minutes de détente, avant de reprendre le chemin de l'école, ont pu être mises en place. Quelques jeux sont organisés, élastiques, jeux de mémoire . . . Dès que le temps le permet, ils profitent pleinement en extérieur et toujours par groupe de classe.

C'est avec beaucoup de réflexion, de prudence et de travail que ce nouveau projet a pu se réaliser.

Suite à l'augmentation, au 1^{er} novembre 2020, le tarif des repas de la CUISINE d'UZEL passe de 3.90 € à 4.00 €, et sans aucune majoration sur les temps de garde des enfants, les prix de l'accueil périscolaire par tranche horaire sont les suivantes :

- ◆ **Matin :**
 - de 6h45 à 7h30 :1.78 €
l'enfant peut apporter une collation le matin
 - de 7h30 à 8h30 :2.32 €
- ◆ **Midi :**
 - de 11h45 à 12h30 :1.78 € sans repas
 - de 12h30 à 13h30 :2.32 €
 - de 11h45 à 13h30 :8.10 € avec repas.
- ◆ **Soir :**
 - de 16h15 à 17h15 :4.02 € avec goûter
 - de 17h15 à 18h :1.78 €

Les repas confectionnés "local" sont en moyenne de 0.10 € plus chers que ceux fournis par la CUISINE d'UZEL.

En septembre et octobre 2020, 78.80 € restent à la charge de la commune sur les 1 010 repas servis.

La municipalité a offert aux enfants qui sont accueillis à l'accueil Périscolaire quelques gourmandises pour marquer Noël.

Le vendredi 19 décembre, dernier jour d'école, un repas amélioré a été servi avec la traditionnelle bûche, très appréciée !



Les nuisances sonores

BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et il est également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Chaque citoyen se doit de respecter la quiétude de son voisinage.

Afin de profiter de notre village en toute sérénité, nous rappelons les horaires à respecter pour réaliser vos travaux, vos bricolages et toutes autres activités :

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi.

De 9h à 12h et de 15h à 19h30 le samedi.

De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.



La sécurité ... Les piétons ... La vitesse

Chacun se doit d'observer la vitesse de la circulation et notamment à la sortie des écoles.

A Damprichard, la vitesse est de 50 km/h et 30km/h au centre du village. Faites preuve de civisme en respectant ces consignes.



Il est interdit de stationner sur les trottoirs, même pour quelques minutes !

Les parkings aux abords des commerces sont prévus à cet usage.

Soyez vigilants envers les piétons.

Nos amis les animaux

Pour le respect de tous, et parce qu'un village propre est bien plus accueillant, chaque maître de chien ou de chat doit ramasser les déjections de son animal.

L'arrêté municipal du 18 septembre 2020 interdit la divagation des chiens et des chats. Tout propriétaire doit tenir son animal en

laisse pendant les promenades dans le village.



Les propriétaires de chiens, de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, doivent être titulaires d'un permis de détention (attestation d'aptitude pour le propriétaire et évaluation comportementale pour le chien).

La démarche est à faire auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

La fin d'une longue vie . . .

Quel vide sur la place du village depuis la disparition du chêne plus que centenaire !

Un peu d'histoire

Le Chêne, planté après la Révolution dans les années 1791/1792, représentait " l'Arbre de la Liberté ".

Au pied de ce symbole, les autorités municipales d'alors présidaient aux cérémonies instituées par le nouveau régime. Ces fêtes, loin de susciter l'enthousiasme de la population, n'eurent qu'une existence éphémère.



L'arbre présentait des signes de faiblesse depuis plusieurs années.

En novembre 2018 une grosse branche a cédé avec la tempête et les trombes d'eau. Fin mars 2020, sous la force des rafales de vent, une de ses plus grosses branches s'est cassée.

La municipalité a finalement décidé de l'abattre.

Le mercredi 7 octobre en début d'après-midi, les agents techniques s'affairent sur la place pour sécuriser le périmètre autour de l'arbre légendaire.

C'est sous un ciel très sombre où roulent de lourds nuages qu'Arthur, depuis la nacelle du camion, élague le tronc des branches restantes.

Ensuite, Jean-Pierre MAUVAIS, bûcheron local, effectue le trait d'abattage . . .



C'est avec une grande émotion, que les personnes présentes assistent à la chute du Chêne dans un bruit sourd, enveloppé d'un épais nuage de poussière.

Le Chêne n'est plus . . . Chacun glane quelques glands, un rameau, un morceau en souvenir de cet arbre majestueux qui a traversé les années.

Une réflexion est portée sur l'aménagement de cette partie de la place afin de conserver le souvenir de la liberté durement acquise par nos aïeux.

STOP aux déchets sur la voie publique !

Suite à la recrudescence de l'abandon des déchets dans les rues et aux dégradations sur les bâtiments publics, les membres de la commission ont souhaité informer concrètement les habitants de Damprichard sur les actes d'incivilité qui sont trop fréquemment constatés.

Des mégots de cigarettes, des canettes, des bouteilles, etc. Et même une carcasse d'animal !

Comment est-ce possible ?

Il nous semble important de publier les photos, prises au fil du temps, de l'abandon de débris de toutes sortes.

Respecter la propreté de notre environnement fait partie de l'éducation. C'est l'intérêt commun et le bien vivre ensemble.



STOP aux dégradations !

La belle salle polyvalente, entièrement restaurée et inaugurée en

septembre 2018, est criblée des stigmates issus de nombreuses dégradations : marques de semelles de chaussures sur le bas des murs, volets défoncés, points d'impacts dans le bardage, gouttières abîmées, trous dans les murs, etc...

Face à ces actes de vandalisme répétés, la municipalité a dû procéder à l'installation de caméras sur le site afin d'étayer les plaintes qu'elles seraient amenées à déposer auprès de la gendarmerie.



Les aménagements du village sont la priorité des élus pour assurer le bien-être de ses administrés, alors, essayons ensemble de conserver ce patrimoine et respectons également le travail des agents municipaux. Merci.



Les masques . . . Où les jeter ?

Chaque concitoyen se doit de porter un masque, celui-ci est à renouveler très régulièrement.

Le masque doit être mis dans un sac en plastique, et lui-même jeter dans la poubelle grise des déchets et surtout pas dans le container jaune ! Encore moins sur les trottoirs !

Favoriser les masques en tissu, c'est moins de déchets et plus écologique !



Jolie fresque à l'aire de jeux

Comme par magie avec des bombes de peinture, Jérôme TROMBELLA, graffeur, en une journée a su égayer le mur vieillissant de la loge située derrière l'aire de jeux des jeunes enfants.



Un décor naïf a été choisi ; de gros champignons très colorés que l'on a envie de ramasser, des coccinelles, des papillons, des escargots, de belles chenilles . . . tous aussi mimi les uns que les autres, veillent sur les petits bambins qui s'éclatent sur les jeux.

L'idée de colorer ce mur germait depuis un certain temps,

La fresque est réussie,

Les enfants sont ravis.

Projet réussi pour la municipalité.

La Vie associative



Toujours en mouvement avec Dance Fit

Venez retrouver l'association Dance Fit pour des danses aussi diverses que divertissantes tous les lundis soir à la salle polyvalente de Damprichard de 19h45 à 21h, et, depuis septembre 2020, à la salle de l'Union de Maiche, les mardis de 17h30 à 18h30

Tous les membres partagent également cette bonne humeur avec le

public en participant à la féerie de Noël à Damprichard, au carnaval et à la fête de la musique à Maiche.

Vous pouvez participer avec une inscription possible tout au long de l'année

Bonne Humeur et Défolement sont assurés !



Quelques nouvelles de la bibliothèque

Dimanche 27 septembre 2020, notre amie Françoise BINETRUY, bénévole à la bibliothèque, nous quittait. Personne gentille, discrète, de bons conseils pour les lecteurs, elle laisse un grand vide au sein de l'équipe.



Merci à la Municipalité qui, suite à un renouvellement de son matériel informatique, a doté la bibliothèque d'un ordinateur

avec accès internet et le meuble adéquat.

La bibliothèque se situe rue des Ecoles, à l'arrière de la salle polyvalente, avec un accès escalier et un accès ascenseur.

Elle est ouverte tous les mercredis de 14h 00 à 18h 00, hors vacances scolaires.

De nombreux ouvrages variés sont proposés gratuitement :

Pour les adultes : romans, policiers, fiction, livres du terroir, documentaires.

Pour les ados : romans, BD, livres jeunesse.

Pour les plus jeunes et les petits : BD, livres d'éveil.



La bibliothèque fonctionne en partenariat avec celle de Maïche. Cela lui permet de proposer aux lecteurs des livres non disponibles à Damprichard.

Chaque mercredi, elle accueille une quarantaine de personnes (adultes et enfants).

Actuellement, six bénévoles animent l'espace culturel, ils sont toujours à la recherche de deux personnes pour compléter l'équipe. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir les rencontrer, dès que possible, pendant les permanences à la bibliothèque.

Ils seront heureux de vous retrouver.

Les infos de Gym-Plaisir

GYM-PLAISIR, affiliée à la Fédération française EPMM¹ Sports Pour Tous, est une association Loi 1901. Elle existe depuis 1980 et propose sur DAMPRICHARD et CHARQUEMONT des cours de gym d'entretien.

L'animatrice, Lucienne VON GLAUBITZ, a décidé de ne plus assurer les cours à partir de la rentrée 2020. Lucienne a fait bouger pendant 32 ans, des dizaines et des dizaines d'adhérents assidus aux quatre cours hebdomadaires sur les deux villages. Toute l'équipe de GYM-PLAISIR regrette son départ, tout en comprenant sa légitime décision. Elle la remercie pour toutes ces années de disponibilité, d'assiduité, de mouvements, de rencontres sportives dans une ambiance sympathique et musicale.

L'association a dû recruter un nouvel animateur en la personne

de Valentin PETIT, qui assure les cours depuis la rentrée de 2020 :

- ◆ A DAMPRICHARD : le mardi de 15h à 16h30 à la salle polyvalente.
- ◆ A CHARQUEMONT : le jeudi de 10h à 11h30 à la salle des Fêtes.
- ◆ Le coût est de : 80 € pour l'année avec la possibilité de participer aux cours dans les deux communes.

En raison des réglementations sanitaires, l'association remercie les deux municipalités pour la mise à disposition des salles plus vastes qui permettent le respect de la distanciation physique.

Les participants ont découvert avec plaisir les cours de Valentin.

L'association espère un accompagnement de longue durée avec une forte incitation à se mouvoir.

Chacun le sait, que le mouvement est indispensable pour garder une bonne santé.

Pourquoi faire de la gym ?

- ◆ Parce que l'Homme est fait pour bouger.
- ◆ Pour assouplir ses articulations.
- ◆ Pour fortifier son cœur et ses poumons.
- ◆ Pour acquérir des bons mouvements afin de protéger son dos et ses articulations.
- ◆ Pour modeler son corps.
- ◆ Pour renforcer ses os.

Alors n'hésitez pas à rejoindre le groupe ! Vous passerez un moment sympathique, tout en mouvement et en harmonie en fonction de votre condition physique.

Pas de compétition, mais seulement une envie de bouger et de garder la forme et, bien-sûr, avec le respect des gestes barrières.



Charquemont - 15 octobre 2020



Damprichard - 13 octobre 2020

¹ EPMM : Entraînement Physique et Monde Moderne

Les échos de l'Harmonie l'Avenir

Le 6 septembre 2020, les musiciens ont eu la joie de se retrouver pour la reprise des répétitions après six mois sans pouvoir jouer tous ensemble !

Même si les habitudes sont quelque peu bousculées, compte tenu de la distanciation entre chaque musicien et le port du masque jusqu'au début de la répétition, tous ont apprécié de se retrouver enfin pour répéter !

Pendant le confinement, certains musiciens de l'Harmonie L'Avenir ont décidé, à l'instar de beaucoup d'orchestres régionaux, nationaux et du monde entier, de relever le défi de réaliser une prestation virtuelle. Un exercice pas si évident, ni pour les instrumentistes, sans les précieuses indications du chef d'orchestre, ni pour le monteur de la vidéo, le Vice-président



*Vidéo réalisée pendant le confinement
26 avril 2020*

de l'association, Aurélien CORDIER. Le pari a été réussi avec pas moins de 1000 vues sur Facebook !

En septembre, les activités de l'école de musique DUO DOUBS, dont l'Harmonie de Damprichard fait partie avec les orchestres d'Harmonie de Charquemont et de l'Union Musicale de Fomet-Blancheroche, ont également repris leur activité. L'école compte pour l'année 2020/2021 une quarantaine

d'élèves répartis entre les trois harmonies membres.

La première partie de la saison musicale a été marquée par le traditionnel concert de SAINTE-CECILE donné le samedi 30 novembre 2019 à la salle polyvalente, avec, comme invité l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont dirigé par Sofie ROBERT.

Côté agenda, l'Harmonie se rendra à Grand-Combe-Chateleu au printemps pour un concert, dont elle est la musique invitée par L'ECHO DU VALLON. De même, le groupe participera au Festival des Musiques du Haut-Doubs qui se tiendra à Vercel, fin juin. Les musiciens donneront également leur concert de printemps au mois de juin 2021 à Damprichard. Un agenda bien rempli !



Concert Sainte-Cécile à la salle polyvalente - 30 novembre 2019

Les Amis des Sentiers du Doubs

L'association "Les Amis des Sentiers du Doubs" s'est réunie le 14 février 2020 pour son assemblée générale. Une rétrospective a été faite sur l'année écoulée.

Au total, 1000 heures de travail ont été effectuées et réparties ainsi : 160 heures sur le GR5 (balisage blanc/rouge), 294 heures sur les autres sentiers (balisage jaune/bleu) et 540 heures aux Ruines du Moulin. Le travail est différent en fonction des saisons :

- ♦ **Hiver** : confection des chéneaux et nettoyage des auges à Urtière, travaux d'assainissement au Pré des Marguerites, nettoyage des sentiers de Talus, de la Couleuse de la Roche aux Chevaux suite à la chute de nombreux arbres.
- ♦ **Printemps** : remise en état du grillage du puits à Urtière et du grill de la Charbonnière du Haut, pose de deux passoires à l'entrée du sentier de Talus,

vérification des balisages, entretien des ruines de la chapelle des Essarts-Cuenot. Une journée de travail a été réalisée avec quatorze personnes sur le sentier de la Roche aux Chevaux et neuf autres ont travaillé à l'entretien du GR5 après les coupes de bois.

Une table-bancs a été posée et une autre a été rénovée.

- ♦ **Été** : vingt personnes ont fauché tous les sites, les bords du Doubs et le circuit d'Urtière. D'autres travaux ont été réalisés sur les sites de la place à Charbon, la Roche de la Coquille, ainsi que le dégagement de la Couleuse de la Roche aux Chevaux.
- ♦ **Automne** : des journées ont été mobilisées pour la provision de bois, le fauchage,

le nettoyage et la confection de la barrière du pont de grange de la Charbonnière.

Aux ruines du Moulin : après neuf jours de labeur, une équipe de neuf personnes a eu la satisfaction de poser

les deux corbeaux : grosses pierres taillées pour les deux montants de l'âtre.

La sculpture de Richard PARENT, tailleur de pierre pour le plaisir, a été redressée afin de la mettre en valeur. Celle-ci, représentant un visage, a été ornée d'un



Sculpture de Richard PARENT

couvre-chef réalisé artisanalement.

Au Belvédère du Kiosque : la rambarde, écrasée par la chute d'un arbre, a été réparée. Les frais ont été pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Maïche.

L'association avait prévu les travaux suivants pour 2020 : l'entretien des sentiers, du fauchage et la vérification du balisage. Mais également de continuer les travaux sur le GR5, aux ruines du Moulin afin de poser la platine de 1808, de remettre en état le chemin de Carimotro et le sentier des Ecoliers.

A la fin de cette assemblée, un récapitulatif en images a été diffusé montrant les travaux exécutés au cours de l'année, ainsi qu'un film retraçant le travail réalisé au Moulin de la Charbonnière. La soirée s'est terminée avec une fondue.



Merci et félicitations aux bénévoles pour leur dévouement à entretenir et à restaurer le patrimoine au fil des années !

Les Anciens Combattants de Damprichard

Les membres de l'association des Anciens Combattants de Damprichard déplorent, pendant le confinement du coronavirus, les décès de six de leurs membres en l'espace de deux mois, ce qui a plongé la section dans une grande tristesse sans pouvoir leur rendre les honneurs et assister à leurs obsèques.

Raymond TATU, né le 9 octobre 1936 à Belfays, a été incorporé le 1^{er} mai 1958 et libéré le 1^{er} novembre 1959. Raymond était le porte-drapeau depuis 2012. Il est décédé le 29 mars 2020.

Roland PARREAUX, né le 8 février 1932 à Damprichard, a été incorporé le 13 novembre 1952, libéré le 1^{er} mai

1954 et rappelé en mai 1956. Roland est décédé le 2 avril 2020.

Donat HINTZY, né le 25 janvier 1937 à Charmauvillers, a été incorporé direct en Algérie le 10 mai 1957 et libéré le 21 avril 1959. Il a reçu la médaille de la croix valeur militaire avec étoile de bronze pour s'être distingué par deux fois au combat en Algérie. Donat est décédé le 12 avril 2020.

Francis DUBOC, né le 27 octobre 1941 à Damétal en Seine-Maritime, a été incorporé direct en Algérie le 3 juillet 1961. Il a été rapatrié sanitaire en raison d'une grave maladie en mars 1962. Francis assurait la trésorerie et le

secrétariat de la section. Il est décédé le 16 avril 2020.

Ferjeux NAPPEY, né le 9 janvier 1939 à Charmauvillers, a été incorporé le 1^{er} septembre 1960 et libéré le 1^{er} mars 1962. Ferjeux est décédé le 14 mai 2020.

Joseph GIGON, né le 25 mars 1932 à Damprichard, a été incorporé le 1^{er} novembre 1952, libéré le 1^{er} mai 1954 et rappelé le 22 mai 1956 en Algérie. Joseph est décédé le 18 mai 2020.

La section a une pensée particulière pour Pierrette, épouse d'Emile JEANNIN, Ancien Combattant, emportée par le virus.

Les commémorations

Cette année 2020 et en raison des confinements successifs, les commémorations du 8 mai, du 11 novembre et du 5 décembre se sont déroulées en comité restreint.

En mémoire aux morts pour la France, le Maire, Anthony MERIQUE, le Président de la section des Anciens combattants, Pierre MONNET, se sont recueillis devant le monument aux morts de Damprichard, après le dépôt de gerbes en présence des portes drapeaux et des Adjointes.

Malgré les travaux de la toiture de l'église, les enseignants et les enfants de l'école élémentaire "Les Marronniers" se sont réunis, le lundi 9 novembre, devant le monument aux morts pour perpétuer la tradition de la lecture de textes en souvenir des vaillants soldats qui ont

donné leur vie pour la France. Un grand merci aux enseignants pour cette remarquable initiative.



Les activités du Ski Club

Malgré une édition particulière liée à la Covid-19, le Trail des Echelles de la Mort a bien eu lieu, le dimanche 13 septembre, dans une ambiance chaleureuse et par un temps estival. Difficile pari à tenir, avec les mesures imposées, mais réussi grâce à toute l'équipe des bénévoles du Ski Club qui a tout mis en œuvre pour satisfaire les 440 coureurs. Certes, certains ont regretté l'annulation de la course enfants, de la marche et des repas. Espérons, cependant, que l'année prochaine, le Ski Club pourra présenter une édition dans sa globalité.

Jean-Marc MARTIN remporte,



Jean-Marc MARTIN

pour la troisième fois consécutive, la course des 26 km (1 100 m de dénivelé) en 2h04 et Carine LOYER, 1^{ère} femme, s'est distinguée en 2h23. Quant à la course nature des 12 km (390 m de dénivelé), elle a été gagnée par : Louise WANNER, chez les femmes, en 1h et Christophe LEROY, chez les hommes, en 53 minutes.

Après un arrêt brutal en mars 2020 de tous les entraînements et des compétitions, l'heure de la reprise pour l'école de ski a sonné. Le premier entraînement

s'est déroulé le dimanche 27 septembre à Charquemont sur le site de la Combe-Saint-Pierre. En attendant de pouvoir skier, les activités sportives sont diversifiées et encadrées par des membres du Ski Club :

- ◆ Course à pieds sur le site de la Combe-Saint-Pierre ou au parcours Vita à Maîche
- ◆ VTT
- ◆ Skis roues pour les collégiens ou rollers sur les parkings de la scierie BULLIARD à Damprichard et de l'usine FRESARD à Charquemont et sur la piste de biathlon d'Arçon.
- ◆ Trail et randonnée sur la piste du Meix-Musy et en direction du Saut du Doubs avec repas à l'auberge "Sur La Roche" à Le Chauffaud, agrémentés de conseils diététiques de Manon BOHARD, diététicienne et traileuse de haut niveau.

Début décembre, les entraînements de biathlon ou de ski, encadrés par François COULON et des parents volontaires, ont repris le mercredi après-midi à la Montée. Selon l'enneigement en Suisse, les activités reprendront sur les sites de la Vue des Alpes ou de Pouillerel.



Hockey sur la piste d'Arçon
21 octobre 2020



Merci Raymond

C'est avec une grande tristesse que le Ski Club a appris, dimanche 29 mars, le décès de Raymond TATU, Membre du comité et Président du Ski Club de 1994 à 2006.

C'est notamment, sous sa présidence, que les travaux d'agrandissement de la cuisine du chalet du ski ont été réalisés. Raymond avait encore participé en 2019, comme bénévole, au Trail des Echelles de la Mort.

Les obsèques étant réservés aux proches, les membres du Ski Club ont eu une grande pensée pour toute sa famille et renouvellent leur sincères condoléances.

Ce fut également un été difficile pour le Président du Ski Club, Vincent PERROT-AUDET, qui a perdu son papa, Roland. Toute l'équipe était bien présente à sa manière pour lui témoigner son amitié et sa sympathie lors de cette épreuve.

L'assemblée générale du Ski club, initialement prévue le 7 novembre 2020, a été reportée à une date ultérieure.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site Internet : <http://ski.damprichard.free.fr>

Un rappel concernant la location du chalet : il faut désormais s'adresser auprès d'Alexandra RINGENBACH, la gérante, domiciliée à Fuesse, soit par téléphone au :

07 77 60 42 92 - 03 81 43 88 65

ou par courriel :

chaletduskidamprichard@gmail.com



Auberge sur la Roche au Chauffaud
2 janvier 2020



Saut du Doubs - 28 octobre 2020

ELECTIONS REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

Suite à la crise sanitaire actuelle, les élections régionale et départementale, prévues en mars 2021, seront vraisemblablement reportées en juin.

Pour ce scrutin, Le nombre des bureaux de dépouillement doit être doublé. De ce fait il est nécessaire de trouver des personnes volontaires pour effectuer l'ouverture des enveloppes et le comptage des voix.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie, au 03 81 44 22 19 ou par e-mail : mairie@mairie-damprichard.fr, afin de vous inscrire et de donner vos coordonnées.

Dès que les dates seront définies par les autorités, vous serez informés par la secrétaire qui est en charge de ce dossier.

A l'avance, la Municipalité vous remercie pour votre collaboration.

Les Infos diverses



Les échos de l'école "Les Mannonniers"

La deuxième partie de l'année scolaire 2019/2020 fut bien particulière avec la fermeture des écoles du 16 mars au 14 mai 2020 et un retour progressif des élèves jusqu'à fin juin.

Après la pause estivale, le premier septembre n'était pas une rentrée des classes comme les autres. Mais l'essentiel était là : tous les élèves étaient présents avec six nouveaux inscrits. L'école compte 123 élèves :

- ◆ 23 élèves CP¹ avec Nathalie COUGNARD
- ◆ 25 élèves CE1² avec Nathalie DEVIN
- ◆ 25 élèves CE2³/CM2⁴ avec Marlène VACHEZ
- ◆ 25 élèves CE2/CM2 avec Pierre-Olivier LIMAT

- ◆ 25 élèves CM1⁵ avec Sylvain NICOD (Directeur)

Pauline GUILLAUME qui avait les CE1 en 2018/2019 assure la décharge du directeur le mardi et retrouve les élèves qu'elle avait quittés, il y a deux ans.

Line CARTIER et Frédérique RUSSO, AESH⁶, apportent une aide humaine à trois élèves. Océane FROEHLI et Robin GIGON sont en service civique à l'école pour l'année.

Malgré ce contexte bien particulier, les projets ne sont pas arrêtés : La Grande lessive, la course ELA, le journal de l'école "Le Petit Rapporteur", les interventions de Préval et du Centre Bermont, la classe en forêt, les séances de natation, etc.



La grande lessive
15 octobre 2020

Dans le prochain numéro du Damprichard info, les élèves vous feront découvrir leurs recherches et travaux sur l'histoire des industries de Damprichard.



Course ELA - 16 octobre 2020



Tous les élèves avant le port du masque
obligatoire à partir du CP - Octobre 2020

¹ CP : Cours Préparatoire

² CE1 : Cours Élémentaire 1^{ère} année

³ CE2 : Cours Élémentaire 2^{ème} année

⁴ CM2 : Cours Moyen 2^{ème} année

⁵ CM1 : Cours Moyen 1^{ère} année

⁶ AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap

Les échos de l'école "Arc en Ciel"

Les élèves en herbe se sont bien accommodés aux règles sanitaires imposées lors des deux rentrées scolaires en mai et en septembre 2020.

71 enfants sont accueillis à l'école maternelle. Ils ont été répartis dans les classes, différemment des années précédentes, suite au nombre limité à 24 enfants en Grande Section.

- ◆ 22 PS¹ et 4 MS² dans la classe de Aline SCHELL, aidée le lundi par Pauline GUILLAUME.
- ◆ 18 MS et 5 GS³ dans la classe de Patricia ETEVENARD.
- ◆ 22 GS dans la classe de Bénédicte WANNER, Directrice.

Les institutrices sont secondées par deux ATSEM⁴, Josette GODIN et Isabelle COULOT qui a repris ses activités, après une longue absence pour des raisons médicales.

Alexandra GARNIER a été recrutée par la municipalité pendant l'arrêt de travail d'Isabelle.

Valérie LAURENT et Déborah TRANIER, anciennes élèves, ont été recrutées pour des contrats de service civique d'une durée de 30 heures par semaine pour l'année scolaire 2020/2021.



En cette période particulière, la plupart des activités ont été annulées.

Malgré tout, la "grande lessive", exposition des dessins imaginés par les enfants sur le thème "Inventons notre histoire", s'est déroulée le 15 octobre.



¹ PS : Petite Section

² MS : Moyenne Section

³ GS : Grande Section

⁴ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Information de l'association PHM-Action

Suite à la demande de l'association PHM-Action, nous vous communiquons le courrier adressé à Monsieur le Maire de Damprichard dans son intégralité.



“PHM-Action” : Polios et autres Handicapés Moteur en Action, est une association née en juin 2015 autour d’une réflexion sur la nécessité de prendre en charge les polios d’un âge certain, qui rencontrent des difficultés liées aux conséquences de cette infection virale.

55 000 polios sont recensées en France, dont 2 000 en Bourgogne-Franche-Comté, qui ont été atteintes

par cette maladie virale lors des dernières épidémies, jusqu’au début des années 60, avant que le vaccin soit rendu obligatoire.

L’association a pour objet de :

- ◆ Défendre les droits des personnes en situation de handicap ; rechercher les polios, post-polios, et autres handicapés moteurs.*
- ◆ Renforcer le réseau professionnel de santé et orienter les PHM vers une prise en charge médicale adaptée.*
- ◆ Guider et orienter dans toutes les démarches administratives du quotidien en lien avec le handicap.*
- ◆ Offrir la possibilité de se retrouver pour échanger et partager leurs préoccupations.*

“PHM-Action” est soutenue et aidée dans ses démarches par l’Agence Régionale de Santé, l’ARESPA, la MDPH, la Maison des Familles de Franche-Comté, ainsi que l’association Don Du Souffle

et son centre médical santé-sommeil Ellipse.

“PHM-Action” assure également son appui au service de Médecine Physique et de Réadaptation du CHRU de Besançon, qui nous a proposé ses premières consultations dédiées “polio” en 2015.

Notre association a également fait éditer un ouvrage intitulé “Polio Post-polio” traitant spécifiquement du syndrome post-polio, en vente dans toutes les librairies et au siège de l’association, à l’adresse suivante : PHM-Action, 20 chemin du Fort de Bregille, 25000 BESANCON, au prix de 21€ (15€+ frais de port).

Jean-Marie GIRARD, habitant de Damprichard, peut également faire le lien et vous donner tous renseignements utiles sur notre association.

*Marie-Edith KERROMEN
Secrétaire Générale de PHM-Action
06 40 93 04 70*

Mise à jour du Plan cadastral

Au cours des mois de septembre à novembre 2020, un agent du Cadastre, M. TSILIZY, s'est déplacé sur le territoire communal afin d'effectuer des travaux d'actualisation du plan cadastral.

Ces travaux ont été réalisés dans les propriétés publiques ou privées, conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 20 mars 2013, affiché en mairie.

Un nouveau chef pour le centre de secours

Après 25 années passées en tant que chef du centre de secours de Damprichard, Eric GUENOT a cédé ses fonctions à François BARTHOULOT le 1^{er} juillet 2020. Nous sommes allés à leur rencontre.

Bonjour Eric, depuis combien de temps êtes-vous pompier volontaire ?

E : Je suis entré chez les pompiers le 1^{er} juillet 1984, cela fait 36 ans.

Pourquoi êtes-vous entré chez les pompiers ?

E : C'était une passion depuis tout petit, pourtant, personne de ma famille n'est pompier. Lorsque j'étais encore enfant, j'étais émerveillé par mon voisin qui partait jour et nuit en intervention ; un jour, je suis allé le voir pour lui demander des conseils et c'est à partir de ce moment que j'ai fait de cette passion, une vocation.

Combien de temps avez-vous été chef de centre ?

E : J'ai dirigé le centre pendant 25 années avec comme bouquet final la gestion de la COVID !!!

Qu'avez-vous apporté au sein de votre centre ?

E : Lorsque j'ai débuté en tant que chef de "centre de première intervention", ce dernier était encore communal. Il était doté d'un matériel appartenant à la commune, parfois vétuste : on intervenait dans les années 80 avec un camion dont la cabine était coupée pour permettre à celui-ci d'entrer dans le garage situé sous l'école maternelle.

En 1984, à mon entrée, nous étions 16 sapeurs effectuant une cinquantaine de sorties par an avec un seul camion. Aujourd'hui, nous sommes 30 avec du matériel performant et nous intervenons 200 fois dans l'année.

Le 1^{er} janvier 2002, nous avons participé à la départementalisation du centre. Celui-ci devient "centre de secours" en 2016.

Et depuis... êtes-vous resté chez les pompiers ?

E : Oui, bien sûr. Je suis désormais affecté au groupement Est et je conserve mon activité opérationnelle à Damprichard.

Sapeur-pompier est une mission citoyenne, quel métier occupez-vous au sein de notre commune ?

E : Je travaille au service technique de la Municipalité en tant qu'employé communal.

Et si c'était à refaire, auriez-vous changé quelque chose ?

E : Non, je ne regrette rien. Je peux partir satisfait du travail que nous avons effectué, l'ensemble de mon équipe et moi-même.

Quand vous repensez à toutes ces années en tant que chef de centre, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ? Que retenez-vous de cette merveilleuse expérience ?

E : Je suis fier d'avoir rendu service à la population et les gens me le rendent bien : j'ai reçu de nombreuses petites attentions qui m'ont fait extrêmement plaisir !!!!! Et je sens encore cette reconnaissance dans les yeux de mes concitoyens, et ça, ça n'a pas de prix !!!!!

Avez-vous un petit mot à dire à votre successeur, Mr François BARTOULOT ?

E : Je souhaite qu'il continue le travail effectué, qu'il maintienne et qu'il développe le centre en apportant du sang neuf.

A François : « A toi de former ton adjoint, et de guider au mieux ton équipe ! J'ai entièrement confiance, je sais que ça ira ! »

Merci Eric.

Bonjour François, depuis combien de temps êtes-vous pompier volontaire ?

F : Je suis entré chez les pompiers par le biais des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) pendant 4 ans. Je me suis alors engagé au centre de Maîche en 1996 où j'ai gravi les échelons d'homme du rang à sergent. Je suis arrivé à Damprichard en 2007, j'ai été promu officier en 2014 et adjoint au chef de centre en 2016.

Pourquoi êtes-vous entré chez les pompiers ?

F : Grâce aux JSP ; je suis entré chez les JSP à 14 ans à peu près : c'était mon activité "extrascolaire". Petit à petit, "être pompier" est devenu une passion.

Vous avez pris les rênes du centre de secours le 1^{er} juillet 2020, quel est votre rôle en tant que chef de centre ?

F : Mon rôle principal est de m'assurer que l'activité opérationnelle se fasse correctement. Je fais également le lien entre les responsables du groupement Est et le personnel du Centre de Secours de Damprichard. Mon rôle est également de manager l'ensemble du personnel, rechercher et trouver de nouvelles recrues.

Enfin, je dois m'assurer de maintenir un effectif suffisant pour le bon fonctionnement du centre de secours.

Quel métier occupez-vous au sein de la commune ?

F : Je travaille au sein de l'entreprise BURDET en tant que responsable d'atelier. La souplesse de mon employeur, vis-à-vis de ma mission au sein des pompiers, me permet d'effectuer les interventions en journée, et je l'en remercie.

Pourquoi êtes-vous devenu chef de centre ?

F : Si je prends la place de chef de ce centre de secours, c'est pour assurer sa continuité.

Avez-vous un petit mot à dire à votre prédécesseur, M. Eric GUENOT ?

F : Eric a su diriger notre centre pendant 25ans pour en faire ce qu'il est aujourd'hui, en termes de matériel et de cohésion des effectifs. Nous le remercions tous pour son engagement. Je le remercie également de m'avoir formé pour tenir ce rôle et je compte encore sur lui pour m'aider à prendre certaines décisions. A Eric : "Tu as placé la barre très haute, j'aurai du mal à faire mieux que toi ! Mais vu que tu as déjà tout fait, ma mission est largement facilitée !!!! Merci !".

Mrs Eric GUENOT et François BARTHOULOT, au nom de l'équipe du Damprichard Info, je vous remercie beaucoup d'avoir pris du temps pour répondre à mes questions et je vous souhaite une très bonne continuation.

La passation officielle des pouvoirs qui devait se dérouler début juillet a été reportée au 16 octobre 2020.



François BARTHOULOT, à droite, succède à Eric GUENOT.



A propos de la Résidence Les Vergers de Montjoie

La MARPA¹ de Maïche c'est : "le choix du bien-être". Elle accueille toutes les personnes autonomes de plus de 60 ans.

La MARPA, c'est :

- ◆ Conserver un mode vie actif et varié, tourné vers l'extérieur.
- ◆ Rompre l'isolement, combattre la solitude, préserver le lien social et sécuriser son environnement.
- ◆ Privilégier une forme originale de maintien à domicile.



Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie "Les Vergers de Montjoie"

22 rue Montalembert

25120 MAICHE

Tél : 03 81 44 25 28

marpa.maiche@gmail.com



Moments récréatifs - 8 septembre 2020



Une journée avec le Clown Rico
18 novembre 2020

Tarifs au 1^{er} avril 2020, comprenant le loyer,
les charges mutualisées et la restauration :

Un appartement permanent de type T1 Bis :

1 610.22 € par mois.

Un appartement temporaire :

58.72 € par jour.

¹ MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

Les dons du sang . . . Appel aux donneurs . . .

L'EFS¹ tire la sonnette d'alarme en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, les réserves de sang ne remontent pas malgré l'appel au don national !

En septembre, un appel aux donneurs de sang est lancé dans les mairies du territoire de la région au vu des stocks des produits sanguins qui restent faibles malgré la demande aux dons sur le plan national en août.

La courte durée de vie des produits sanguins exige des dons réguliers, sachant que les plaquettes ne se conservent que sept jours et les globules rouges quarante-deux jours.

Six-cents dons sont nécessaires chaque jour en Bourgogne-Franche-Comté.



Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les sites de collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus.

Le port du masque est obligatoire pour tous et les mesures de distanciations et d'hygiène sont renforcées.

Les personnes ayant présenté des symptômes de COVID doivent attendre vingt-huit jours après la disparition des symptômes pour donner leur sang.

Rendez-vous sur le site de collecte à Damprichard (salle polyvalente) les lundis : 22/03, 17/05, 12/07, 13/09 et le 15/11/2021 de 16 h 00 à 19 h 30.

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous pour l'organisation au sein du site de la collecte, via la plateforme :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1®ion=1>

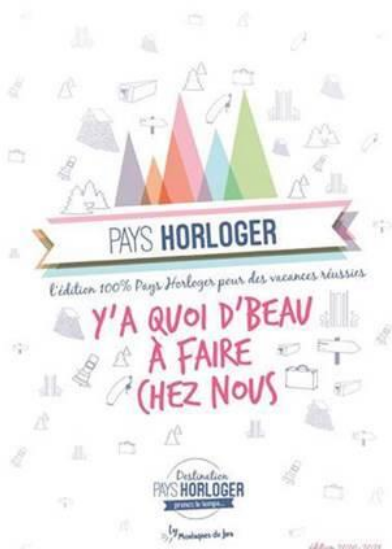
Prenez 1 heure pour sauver 3 vies ! Merci à tous les donneurs.

Un nouveau guide touristique

Un sextuor féminin a planché et réalisé un guide touristique qui foisonne d'idées pour satisfaire les plaisirs de chaque visiteur d'ici ou d'ailleurs.

En Pays Horloger, c'est prendre le temps de s'imprégner de ce territoire à dimension humaine, à la fois sauvage et secret. C'est partir à la rencontre des locaux et se laisser guider dans la découverte de ce petit bout des Montagnes du Jura, aux portes de la Suisse. C'est explorer notre nature et se laisser surprendre par notre patrimoine.

Le guide touristique est disponible dans les Offices de tourisme de Maïche-Le Russey, Val de Morteau-Saut du Doubs, Saint-Hippolyte. Il peut être téléchargé ou commandé sur le site du Pays Horloger : www.pays-horloger.com/documentation.html



¹ EFS : Etablissement Français du Sang

L'Instant détente



Semer des petits cailloux pour donner le sourire aux petits comme aux grands

C'est l'objectif de deux mamans de Damprichard, Floriane et Laura, à l'origine du jeu "trouve mon galet 25".

Depuis juin 2019, ces deux mères de famille ont lancé ce jeu participatif, venu d'Angleterre, à Damprichard.

Grâce aux réseaux sociaux et notamment à Facebook, la folie de la chasse aux galets s'est répandue dans tout le département et même plus loin : la page "#TrouveMonGalet25" de Facebook possède plus de 840 membres !!!

Les galets décorés voyagent de village en village et de ville en ville. Les participants peuvent alors choisir de les conserver ou de les cacher à leur tour.

Le principe est simple : "les chasseurs" ramassent des galets, des cailloux, (disponibles à l'achat en grande surface), décorés d'un dessin, d'un mot, d'une phrase. . . Puis, ils les cachent à nouveau dans leur village ou ailleurs. L'important, c'est de partager sur Facebook lorsque le galet est trouvé et recaché afin de suivre son aventure à travers le monde.

Si vous gardez le galet, pensez à en remettre un autre pour ne pas rompre la chaîne.

Quel plaisir de partir se balader en famille à la recherche des galets décorés ! Un plaisir intergénérationnel pour le plus grand bonheur de tous.

Alors, à vos galets, à vos crayons, 3,2,1, DESSINEZ !!!



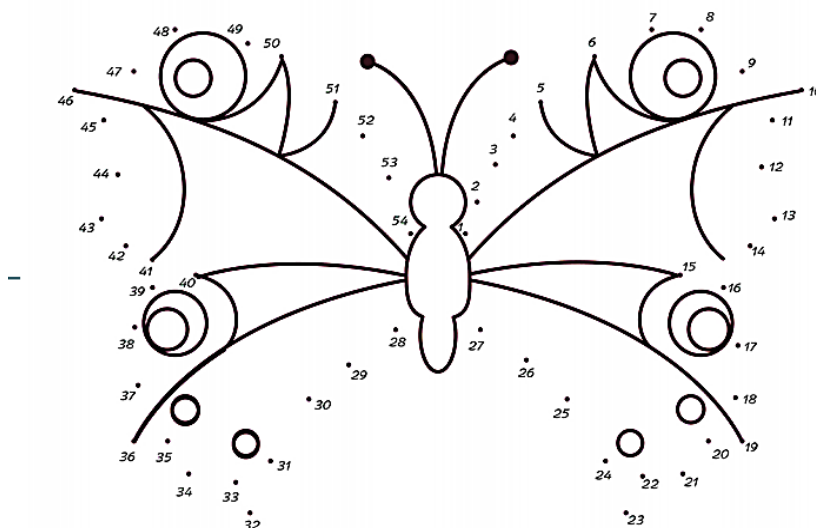
Les enfants ! A vous de jouer !

Relier les points de 1 à 54 pour faire s'envoler ce joli papillon.

Puis, il faut recopier le mot "PAPILLON" (ci-dessous)

PAPILLON

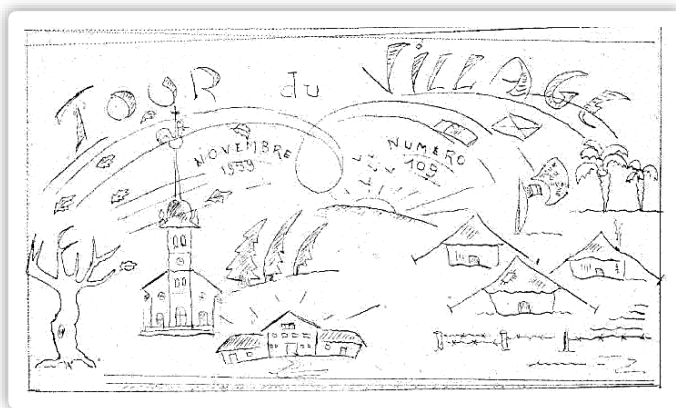
et le colorier !



Souvenirs . . . Extraits du Tour du Village

1961 - Le temps

Un été prolongé nous a valu de bien belles journées inespérées - La nature elle-même s'y est trompée et l'on a pu voir reflourir des pommiers - Puis vers la mi-octobre la température s'est mise à baisser et au matin du 18 nous nous sommes réveillés en hiver avec un tapis de neige - Le soleil cependant ne nous a pas quittés et les jours suivants il nous faisait de nouveau quelques signes d'amitié.



1959 - Les Nouvelles des soldats

BOBILLIER André

En attendant la quille, dans une quarantaine de jours (la durée d'un carême !) André s'occupe avec ses gamelles, il y a de quoi faire. Par exemple, lorsque le général CHALLE est venu en visite, il a fallu astiquer et que ça brille. Il y a aussi les maçons, qui agrandissent le réfectoire, pour en faire une salle de ciné (avec tribunes !) font tomber du mortier dans les chaudrons. Mais tout cela n'empêche pas André de préparer de bons petits plats, œil au beurre noir par exemple . . . car il fait aussi avec un copain du métier, de l'entraînement à la boxe ! . . . André a rencontré pour la première fois depuis qu'il est là-bas, un gars de la région (Morteau). Mais la région, il ne va pas tarder à la revoir . . . c'est le dernier quart d'heure et nous lui disons déjà à bientôt.

GUYOT Michel

Michel a déjà un remplaçant qu'il met au courant. Ainsi il va pouvoir attendre tranquillement la quille, pour Pâques vraisemblablement, du moins il l'espère. Il fait déjà très chaud, 45° au soleil.

MONNET Michel

"Les nouvelles sont bonnes, le moral de même, comme tous les soldats j'attends la quille 230 au jus, ce n'est pas encore tout près, mais je ne suis pas malheureux. Je passe mon temps soit au bureau ou sur la route ALGER - BLIDA - ORLEANVILLE pour le service de l'habillement. S'il y a par-là, des gars du pays, qu'ils se fassent connaître et je serai content d'aller les voir. Le secteur est calme à part un tremblement de terre samedi matin qui a détruit à moitié le village de BOU MEDFA où j'avais passé l'après-midi".

Les Membres de la commission souhaiteraient pouvoir mettre un nom sur les nombreux et magnifiques dessins qui imagent les bulletins du "Tour du village". Se rapprocher de Chantal DUBOC pour communiquer le ou les renseignements, 03 81 44 29 06 ou 06 07 29 16 90. Merci à l'avance.

Récapitulatif des compte-rendu municipaux



Compte-rendu municipal du 24 février 2020

COLIS DE NOËL 2019

Remerciements pour le colis de Noël de Mrs. et Mmes : Etienne ROMAIN, André et Françoise

SANDOZ, Ferjeux MOUGIN, Adrienne RACINE et Françoise PIERRE.

FINANCES

DECISION DU MAIRE N°1/2020

Le Maire décide de réaliser l'encaissement des concessions du 2^{ème} semestre 2019 correspondant à la somme de 1 568.00 €.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération N°1/2020

Après examen et retrait de M. Anthony MERIQUE, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 des budgets : Communal et Forêt.

BUDGET PRINCIPAL				AFFECTATIONS DES RESULTATS	
Recettes de l'exercice	1 288 857.45 €	1 230 272.32 €	30 305.00 €		
Dépenses de l'exercice	709 776.63 €	790 232.38 €	- 84 725.24 €		
Résultat exercice	579 080.82 €	440 039.94 €		- 191 802.48 €	001 ID
Reprise résultat 2018 ID FR	255 545.84 €	- 631 842.42 €		- 246 222.72 €	1068 IR
Résultat de clôture	834 626.66 €	- 191 802.48 €	- 54 420.24 €	588 403.94 €	002FR
BUDGET FORET HT					
Recettes de l'exercice	90 837.91 €	3 703.35 €			
Dépenses de l'exercice	40 074.88 €	30 890.63 €	- 10 560.00 €		
Résultat de l'exercice	50 763.03 €	- 27 187.28 €		- 27 975.63 €	001 ID
Reprise résultat 2018 ID FR	14 670.94 €	- 788.35 €		- 38 535.63 €	1068 IR
Résultat de clôture	65 433.97 €	- 27 975.63 €	- 10 560.00 €	26 898.34 €	002 FR

COMPTES DE GESTION 2019

Délibération N°2/2020

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'année 2019. Ils sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Délibérations N°3 et N°4/2020

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets : Communal et Forêt.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF

Délibération N°5/2020

L'assemblée, après examen, vote le budget primitif pour 2020.

[URBANISME]

DPU (Droit de Préemption Urbain)

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ◆ Parcelle cadastrée section AD N°252, 1 rue de l'Industrie pour une superficie de 37 ares 40 ca, à PRESTG'IMMO.
- ◆ Parcelle cadastrée section AE N°216, Cité des Sapins pour une superficie de 07 ares 38 ca, à M. Dimitri GIRARDET et Mme Audrey HENRY.
- ◆ Parcelle cadastrée section AM N°28, 16 Cité des Perce-Neige pour une superficie de 06 ares 97 ca, à Mme Linda JESUS DO ROSARIO.
- ◆ Parcelle cadastrée section AC N°425, Aux Grands Champs pour une superficie de 11 ares 86 ca, à la SCI GRIMER.

[QUESTIONS DIVERSES]

CONSTRUCTIONS SUR LA ZONE ARTISANALE

Mme Claudine CAGNON demande des renseignements concernant les ventes prévues pour un cabinet dentaire et une usine Suisse sur la zone artisanale de Damprichard.

Le nombre de dentistes qui pratiqueront dans le cabinet n'est pas connu à ce jour. Le permis de construire pour l'usine a été déposé par l'entreprise Raoul GUYOT.

CHALET DU SKI

Une rencontre est envisagée avec l'association du Ski Club au sujet de l'accessibilité du chalet.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes s'est réuni le jeudi 20 février 2020. Les membres actuels du bureau démissionnent. Ils se portent volontaires en tant que bénévoles avec un bureau renouvelé au Comité.

VOIRIE

Mme Christelle DUQUET informe l'assemblée de

- ◆ Parcelles cadastrées sections AB N°36 et N°37, au Village pour une superficie respective de 5 ares 25 ca et de 12 ares 27 ca, à M. et Mme Richard KOUDERIACHEFF.
- ◆ Parcelles cadastrées sections AB N°220 et N°235, 13 rue du Stade et Chemin de la Vie des Chênes pour une superficie respective de 05 ares 26 ca et 05 ares 49 ca, à la SCI PARATTE LOCATION.
- ◆ Parcelle cadastrée section AE N°112, rue des Villas pour une superficie de 6 ares 96 ca, à M. Alexy CUENOT.
- ◆ Parcelle cadastrée section AM N°87, Les Pesses pour une superficie de 10 ares 35 ca, à M Olivier GUILLAUME et Mme Marie PERRIN.

la formation d'un-nid-de-poule sur la route communale en direction de la Combe Saint-Pierre. M. Jean-Pierre JACOULOT précise que le rebouchage des nids-de-poule, sur l'ensemble de la voirie communale, est prévu dès la mise à disposition de l'enrobé à froid par la CCPM¹.

VAISSELLE SALLE POLYVALENTE

Mme Brigitte MAIRE informe le Conseil municipal du choix de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, à renouveler en complément de l'ancien stock à la salle polyvalente, a été défini.

FLEURISSEMENT

Les bénévoles vont réaliser les semis pour les massifs de fleurs. Les boutures de géranium sont déjà effectuées.

COMITE DE JUMELAGE

Mme Chantal DUBOC précise l'arrivée de vingt-sept jeunes Bretons et de trois accompagnateurs le 22 février 2020. Le Comité de Jumelage a prévu un planning "sans neige" pour les activités de la semaine. Le retour est fixé pour le jeudi 27 février.

La séance est levée à 23 heures 20.



Compte-rendu municipal du 30 avril 2020

[URBANISME]

DPU (Droit de Prémption Urbain)

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ◆ Parcelle cadastrée section AE N°19, Au Village pour une superficie de 3 ares 45 ca, à M. Romain CARRE et Mme Orlane BOSQUET.
- ◆ Parcelle cadastrée section AM N°88, Les Pesses pour une superficie de 07 ares 67 ca à Mme Kawanny SITTA DE SOUZA et Mme Sarah Françoise Colette CORNEILLE .
- ◆ Parcelle cadastrée section AE N°339, Au Village pour une superficie de 18 ares 57 ca à M. et Mme Gilles CAGNON.

[QUESTIONS DIVERSES]

REPORT DE LOYERS

Suite à la demande de l'entreprise POWERFIT, les loyers des mois d'avril, de mai et de juin sont reportés., L'établissement est fermé au public du fait de la crise sanitaire du COVID 19.

ACHAT D'UNE TONDEUSE

L'entreprise GUENOT se déplacera à Damprichard pour effectuer une démonstration d'un tracteur-tondeuse.

REPLACEMENT D'UN CANDELABRE

L'entreprise qui est en charge des travaux de remplacement du candélabre sinistré, rue du Général de Gaulle, a été relancée.

VANDALISME

Pendant le confinement, des dégradations volontaires ont été effectuées dans la buvette du Foot, sur une porte de l'école maternelle et sur la porte d'entrée de la Maison des Associations du côté POWERFIT.

Monsieur le Maire a déposé des plaintes respectives à la gendarmerie.

La séance est levée à 21 heures 25.



Compte-rendu municipal du 25 mai 2020

[ELECTION DU MAIRE]

Le 25 MAI 2020 à 20 heures se sont réunis les membres du nouveau Conseil municipal sous la présidence de M. André GARRESSUS, le plus âgé de l'assemblée, qui procède à l'appel des conseillers.

M. Luc GUILLAUME a été désigné comme secrétaire de séance en tant que la personne la plus jeune du Conseil.

M. André GARRESSUS demande s'il y a des candidats pour le rôle de maire. Anthony MERIQUE, Maire sortant, propose sa candidature. Il est élu à la majorité du vote par bulletins secrets de dix-neuf suffrages.

Le Maire élu est installé dans ses fonctions pour une nouvelle mandature de six ans.

[ELECTION DES ADJOINTS]

Les membres du conseil municipal déterminent librement le nombre des adjoints sachant que celui-ci ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. M. le Maire propose cinq postes d'adjoints. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Il propose la liste menée par

Mme Brigitte MAIRE et demande s'il y a d'autres propositions.

La liste de Mme Brigitte MAIRE est élue à la majorité absolue. Elle se compose ainsi :

- ◆ Mme Brigitte MAIRE : 1^{ère} Adjointe
- ◆ M. André GARRESSUS : 2^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Chantal DUBOC : 3^{ème} Adjointe
- ◆ M. Justin MARGUERON : 4^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Jacqueline DELAVELLE : 5^{ème} Adjointe

[INDEMNITES DE FONCTION]

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le Maire, Anthony MERIQUE, ne souhaite pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité de fonction dans son intégralité.

Le Conseil municipal vote le taux de 43 % du montant proposé par le Maire.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le Conseil municipal vote le taux de 12 % du montant des indemnités de fonction, pour les cinq adjoints, proposé par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



Compte-rendu municipal du 11 juin 2020

[AJOUT A L'ORDRE DU JOUR]

L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter les deux délibérations à l'ordre du jour, l'une concernant des précisions sur les indemnités du

Maire et des Adjointes et l'autre visant à instaurer une prime exceptionnelle COVID 19.

[FINANCES]

DECISION DU MAIRE N° 2/20202

Achat d'un tracteur tondeuse HUSQVARNA RIDER R 316T 4X4 à MOTEURS LOISIRS à Maîche pour un montant de 7 725.00 € HT, soit : 9 270.00 € TTC, avec la reprise du tracteur ISEKI SF 230 pour un montant de 2 500.00 € HT, soit : 3 000.00 € TTC.

PRESENTATION DU BUDGET AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le budget 2020 aux Membres du Conseil afin de les informer des principales dépenses prévues sur l'exercice 2020 et des projets futurs.

[URBANISME]

DPU (DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ◆ Parcelles cadastrées, sections AD N°329 et N° 333, situées Au Village pour une superficie

respective de 5 ares 75 ca et de 2 ares 26 ca à la SCI LES JONQUILLES.

- ◆ Parcelle cadastrée, section AL N°86, située 15 Allée Marcel PAGNOL pour une superficie de 03 ares 69 ca, à M. Matthieu GAUTHIER.

[ELECTIONS]

DELEGATION AU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DUREE DU MANDAT

Délibération N° 16.06

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- ◆ D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- ◆ De procéder, dans la limite fixée par le Conseil municipal à 800 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, des opérations de couvertures des risques de taux de change et de prendre les décisions qui s'imposent

- ◆ De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de celui des procédures MAPA¹ ainsi que celles concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à : 10% pour les marchés de service et les fournitures et 15 % pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ◆ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ◆ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

¹ MAPA : Marché A Procédure Adaptée

- ◆ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ◆ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ◆ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ◆ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- ◆ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- ◆ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la municipalité dans les actions intentées contre elle, en cas de dégradations publiques, accusations et responsabilité civile.
- ◆ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 €.
- ◆ De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- ◆ D'exercer au nom de la commune le droit de préemption dans la limite de 300 000 €
- ◆ D'exercer au nom de la commune le droit de priorité.
- ◆ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal et fixé à 500 000 € par année civile.
- ◆ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
Délibération N° 18.06

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale des impôts directs. Elle est composée de six membres titulaires et de six membres suppléants, nommés par le Directeur des services fiscaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Délibération N°18.06

Le Conseil municipal adopte la composition des commissions municipales sachant que le nombre d'élus au sein de chaque commission est variable avec un maximum de onze participants. Chaque conseiller doit faire partie d'une commission au minimum.

Mme Myriam BER souhaite accompagner les commissions du Damprichard Info, du Jumelage et des Ecoles et Pétiscolaire.

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU DOUBS
Délibération 12.06

Le Maire informe l'assemblée de son adhésion à l'association départementale et à la fédération nationale des communes forestières.

L'assemblée retient les candidatures de Mrs. Justin MARGUERON comme représentant titulaire et de Jean-Claude PARRENIN, ancien conseiller reconnu pour ses compétences en matière de forêt, comme représentant suppléant.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE -DEFENSE ET PREVENTION ROUTIERE

M. Justin MARGUERON, 4^{ème} Adjoint, est nommé Délégué à la Sécurité-Défense et à la Prévention routière.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
Délibération N° 21.06

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. André GARRESSUS, 2^{ème} Adjoint, en tant que Délégué élu et Mme Christelle CARTIER, Secrétaire générale, Déléguée agent.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

L'assemblée accepte à l'unanimité, d'une part :

- ◆ Les candidatures de Mmes Chantal DUBOC et Jacqueline DELAVELLE pour le Conseil de l'école maternelle.
- ◆ Les candidatures de Mme Brigitte MAIRE et de M. Martial CORDIER pour le Conseil de l'école élémentaire.

[AJOUT DES DELIBERATIONS]

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION

Délibération N° 22.06

L'assemblée vote à l'unanimité la délibération qui précise que les indemnités des fonctions du Maire au taux de 43 % et de 12 % pour les Adjointes de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à effet au 26 mai 2020, selon la grille autorisée pour une population de 1 000 à 3 499 habitants.

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Délibération N° 23.06

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une prime exceptionnelle en faveur des agents municipaux qui ont été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

[QUESTIONS DIVERSES]

REBOUCHAGE SUR LA VOIRIE

Anthony MERIQUE précise que l'entreprise VERMOT va donner un planning de réalisation pour le rebouchage des trous sur la voirie.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a cessé son activité tout au long du confinement.

La Municipalité remercie M. Yves JEANNIN pour la fabrication d'une boîte à livres libre-service.

Elle a été installée par les agents techniques sous le porche de la Poste.

ETUDE EVENTUELLE D'UNE CHAUFFERIE BOIS-PLAQUETTES

M. Jean-Charles JACOULOT propose qu'une réflexion soit

menée au sujet d'un projet d'étude de faisabilité de l'installation d'une chaufferie bois-plaquettes pour desservir certains bâtiments communaux.

PANNEAUX SUR LE TROTTOIR DE L'ENTREPRISE BURDET

M. Martial CORDIER demande le retrait des panneaux, "interdiction de se garer sur le trottoir", près de l'entreprise BURDET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.



Compte-rendu municipal du 8 octobre 2020

[FINANCES]

CESSION DE TERRAIN

Délibération N°27.10

Suite à la réalisation du document d'arpentage N°848C, le domaine non cadastré devient AD302, propriété de la commune. La municipalité vend les parcelles AD302 et AD95 pour une superficie respective de 33m² et 120m².

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la cession de terrain à M. et Mme Bernard PIERRE des parcelles susnommées.

Le prix est de 40.00 € le m², soit un montant total de 6 120,00 € pour 153 m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

REGIE DE RECETTES

Décision du Maire N°4/2020

Suite au départ de Mme Christelle CARTIER, le titulaire de la régie de recettes sera Mme Fanny DUBOIS à compter du 22 octobre 2020.

[URBANISME]

DPU (Droit de Prémption Urbain)

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

♦ Section cadastrée AC, parcelle N°360, 18 rue Octave Stortz, appartenant à M. Jonathan ALLAIRE pour une superficie de 10 ares et 03 ca, à M. Mathieu ROUX.

♦ Section cadastrée AD, parcelle N°92, rue du Kiosque, appartenant à Mme Paule GUYOT pour une superficie de 6 ares et 27 ca, à M. et Mme Bernard PIERRE.

♦ Section cadastrée AL, parcelle N°142, à GRAY, appartenant à l'Entreprise LACOSTE pour une superficie de 8 ares et 23 ca, à

M. Yohann SURAIS et Mme Emile DESHAIS.

♦ Section cadastrée AD, parcelles N°133 et N°134, Au Village et place des 3^{ème} Tirailleurs algériens, appartenant à M. et Mme Eric BORDY pour une superficie respective de 1 are et 21 ca et de 6 ares et 90 ca, à M. Dorian MAUVAIS.

[PERSONNEL]

DEMANDE DE M. JAMES ROBERT

Actuellement en formation animation-jeunesse à Orchamps-Vennes, M. James ROBERT souhaite bénéficier d'un apprentissage au service du périscolaire.

Il a effectué l'année dernière un service civique au sein de l'école élémentaire jugé satisfaisant.

[QUESTIONS DIVERSES]

PROGRAMME DE VENTE NEOLIA

Délibération N°30.10

Dans la continuité des échanges avec NEOLIA, le Conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité pour la vente de quatre logements situés au 24 A à 24 D, rue des Ecoles, pour une date prévisionnelle en 2022.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le déroulement des travaux concernant le cimetière, l'église et l'impasse des Frênes, est prévu de septembre à décembre 2020.

LOTISSEMENT PERGAUD

Compte tenu de la circulation importante dans le lotissement Pergaud et suite aux remarques de plusieurs habitants, il serait nécessaire d'envisager la mise en place d'un passage piéton à sa sortie, rue Pergaud.

M. Martiel CORDIER signale qu'il manque une balise au rond-point, due par LACOSTE. Un courrier sera transmis pour l'absence de ce panneau.

DAMPRICHARD INFO

La première édition du bulletin municipal de l'année 2021 est en cours pour une distribution prévue fin Janvier. Il contiendra notamment la présentation du nouveau Conseil municipal et les vœux du Maire.

ECOLE PRIMAIRE

Les batteries de 10 des 15 tablettes numériques de l'école élémentaire ont gonflé à cause du chargeur défectueux dans la classe mobile. L'assurance pourrait prendre en charge les réparations.

SALLE POLYVALENTE

M. Damien SCHELL signale que le bardage de la salle polyvalente est de plus en plus dégradé. La dégradation proviendrait du vandalisme mais surtout de la mauvaise qualité du matériau, notamment le revêtement de couleur rouge qui s'écaille à plusieurs endroits.

Des plaintes sont rapportées concernant un manque de diplomatie de la personne en charge de la location de la salle lors de l'état des lieux.

PROPRETE URBAINE

Des habitants ont signalé un manque de poubelles dans le village pour les déjections canines.

COUVERTURE MEDICALE

Suite au départ en retraite, en fin d'année, du médecin établi à Damprichard, aucun remplaçant n'est prévu. Une réflexion doit être engagée pour éviter la désertification médicale. Monsieur le Maire a été contacté par un service de télé-médecine qui pourrait travailler en lien avec la pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 58.

COMMISSIONS VOIRIE ET BATIMENT

Les commissions Voirie et Bâtiment se réuniront le jeudi 22 octobre à 20 heures à la salle d'Honneur afin de discuter des projets pour 2021 et au-delà, notamment :

- ◆ Le projet périscolaire,
- ◆ Les priorités de l'aménagement de la place de la mairie, rue Leclerc jusqu'à rue Pasteur, etc.
- ◆ L'opportunité de la mise en place d'une chaufferie bois dans le verger situé en contrebas du parking de la mairie.

Compte-rendu municipal du 10 décembre 2020

[COURRIERS]

Remerciements des familles pour les marques de sympathie lors des décès de : Madeleine BOBILLIER, Paul CHATELAIN, Roland DUPONT, Ginette GUENOT,

Jean-Luc MAIRE, Jean-Claude MARMET, Raymond ROUSSET et Jean SANDOZ.

[FINANCES]

POINT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que la Mairie a l'opportunité d'être accompagné dans le cadre d'une procédure juridique de "bien sans maître" par le cabinet juridique DSC Avocats à Besançon, géré par Maître SUISSA et spécialisé en droit pour les collectivités.

Cette procédure lancée il y a quelques années permettrait d'acquérir la parcelle qui jouxte l'immeuble de la Maison des Associations abandonnée et en friche.

Le Conseil municipal est, à l'unanimité, favorable au principe de cette assistance juridique.

VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION DETR¹.

Délibérations n°32.12, n°33.12, n°34.12 et n°35.12

Monsieur Le Maire présente, les travaux de réfection prévus dans les rues du Kiosque, des Clos Magnins, du Crôtot et de la voie communale n°8, située derrière le Prélôt.

¹ DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Certains des travaux seront réalisés après la réfection de l'assainissement par la CCPM¹.

Le montant des travaux s'élevant à 394 124,00 € HT, soit 472 948,80 € TTC, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention DETR² à la préfecture pouvant aller jusqu'à 30% du budget HT, soit 118 237,20 €. Le reste à financer par la municipalité se monterait à 275 886,80 €.

Les crédits seront inscrits au budget communal 2021.

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur les plans de financement suivants :

RUE DU KIOSQUE :

- ◆ Fonds libres :78 297.80 € HT
- ◆ Subvention DETR HT x 30 %
..... 33 556.20 € HT
- ◆ **Total : 111 854.00 € HT**

RUE DES CLOS MAGNINS :

- ◆ Fonds libres : ...70 735.00 € HT
- ◆ Subvention DETR HT x 30 %
.....30 31.00 € HT
- ◆ **Total :101 050.00 € HT**

RUE DU CROTOT :

- ◆ Fonds libres : ..71 134.00 € HT
- ◆ Subvention DETR HT x 30 % :
.....30 486.00 € HT
- ◆ **Total :101 620.00 € HT**

VOIE COMMUNALE N°8 :

- ◆ Fonds libres :55 720.00 € HT
- ◆ Subvention DETR HT x 30 % :
.....23 880.00 € HT
- ◆ **Total :79 600.00 € HT**

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - AMENAGEMENT DE SECURITE

Délibération n°36.12

Monsieur Le Maire présente, un aménagement de la rue des Ecoles aux abords de l'école maternelle afin de sécuriser la circulation des enfants (pose d'un plateau ralentisseur et de barrières de sécurité de la chaussée).

Le conseil se demande si la pose d'un plateau ralentisseur ne poserait pas de gêne à la circulation et si la pose d'un feu de signalisation ou de chicanes ne seraient pas préférables à cet aménagement. Il est proposé d'ajourner ce point et d'en rediscuter. Il est rappelé que celui-ci a été examiné au préalable par la commission Voirie.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter sur la poursuite de ces travaux : le conseil adopte par 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le montant des travaux s'élevant à 23 750 € HT, soit 28 500 € TTC, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au Département dans le cadre du programme des "aménagement de sécurité". Le montant de celle-ci peut varier autour de 25 % du montant HT, soit un montant approximatif de 6 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER "POWER FIT" PAR M. BELIN

délibération n° 37.12

Suite à la mise en place du second confinement, il n'y pas eu d'activité dans la salle de sport-musculation au mois de novembre. M. BELIN demande l'annulation de ce loyer d'un montant de 800 €.

Une exonération est déjà intervenue pour les mois d'Avril et de Mai. Il est précisé que certaines aides sont accordées par l'Etat pour les commerces en difficulté. En cas de nouvelles demandes, il serait judicieux de demander quelles aides lui ont été versées afin d'éviter les doublons.

L'assemblée accepte par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

DELIBERATION DE DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DE CONVENTION

Délibération n°38.12

Malgré les compétences qui ont été déléguées au Maire, il s'avère utile d'ajouter une délégation pour la signature de conventions, baux ou avenants en particulier, lorsque ceux-ci ne nécessitent pas de formalité préalable du fait de leur montant.

Il est précisé que toute convention ou acte signés par Monsieur le Maire font l'objet d'une présentation lors de la séance suivante.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de donner délégation à Monsieur le Maire.

¹ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maïche

² DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

[URBANISME]

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ◆ Section cadastrée AE, parcelle n°220, 5 rue de la Mairie, vendue à Mme Julie DAUPHIN pour une superficie de 4 ares et 45 ca.
- ◆ Section cadastrée AC, parcelle n°258, 19 rue du Professeur Grammont, vendue à la SCI les FIGUIERS pour une superficie de 4 ares et 65 ca.
- ◆ Section cadastrée AC, parcelle n°259, 21 rue du Professeur Grammont, vendue à M. Florian GOUSSET et Mme Vanessa CIANI pour une superficie de 4 ares et 65 ca.
- ◆ Section cadastrée AC, parcelle n°94, 23 rue du Professeur Grammont, vendue à M. Jérôme BIANCHI pour une superficie de 4 ares et 6 ca.
- ◆ Section cadastrée AC, parcelle n°370, 21 rue du Finage, vendue à M. et Mme Gérald DONZELOT pour une superficie de 8 ares 32 ca.
- ◆ Section cadastrée AE, parcelle n°302, 9 rue des Villas, vendue à M. Guillaume MINET pour une superficie de 4 ares 24 ca.
- ◆ Section cadastrée AL, parcelle n°138, 13 rue André Triboulet, vendue à Mme Dzeu YANG et Sandrine SMOCZYK pour une superficie de 8 ares et 86 ca.
- ◆ Section cadastrée AL, parcelle n°141, 19 rue André Triboulet, vendue à M. Joffrey PILI pour une superficie de 7 ares et 31 ca.

[INTERCOMMUNALITE]

LES COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des différents compte-rendu de la CCPM¹ des mois de septembre, octobre et novembre 2020.

L'assemblée approuve les rapports annuels de 2019 concernant le prix et la qualité des services suivants :

- ◆ L'élimination des déchets
- ◆ L'eau potable
- ◆ L'assainissement collectif et non collectif

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SMIX² DU DESSOUBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SMIX, créé en 2011 gère :

- ◆ La mise en œuvre du programme d'aménagement du Dessoubre et de ses affluents.
- ◆ L'animation des sites NATURA 2000.
- ◆ Le portage d'opérations visant à réduire les rejets de micropolluants.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE SDIS³ DE DAMPRICHARD_délibération n°45.12

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention avec le SDIS pour officialiser le déneigement du parking du Centre d'Incendie et de Secours de Damprichard.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition.

CONSULTATION PAR LA CCPM⁴ SUR L'ADHESION A UN SYNDICAT MIXTE OUVERT délibération n°46.12

Suite à la réflexion menée par la CCPM, sur le projet de la création d'un SMO⁵, regroupant les compétences du SMIX, du GEMAPI⁶ concernant la ressource en eau, les milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs Franco-Suisse, du Doubs médian et du Cusancin ainsi qu'en matière de biodiversité.

¹ **CCPM** : Communauté de Communes du Pays de Maïche

² **SMIX** : Syndicat MIXte

³ **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

⁴ **CCPM** : Communauté de Communes du Pays de Maïche

⁵ **SMO** : Syndicat Mixte Ouvert

⁶ **GEMAPI** : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Ce projet permettrait d'inclure le Département dans le financement de la structure à hauteur de :

- ◆ 50% du fonctionnement.
- ◆ 80% de l'investissement.

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition.

LES IDES DE LA CCPM ET LA REGION AUX ENTREPRISES

Compte tenu du contexte, la CCPM a débloqué des aides aux entreprises sous forme de bons d'achat valables dans les commerces locaux, financés en partie par la CCPM.

Les commerces de la localité ne se sont pas inscrits pour bénéficier du dispositif.

La Région Bourgogne-Franche-Comté propose des aides aux entreprises de moins de dix salariés sous forme d'appel à projet.

[PERSONNEL]

NOUVELLE PROCEDURE POUR LES AVANCEMENTS ET PROMOTIONS DES AGENTS DES MAIRIES

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit le changement de procédure dans les avancements et promotions qui étaient effectués habituellement par la CAP². Le nouveau procédé induit l'obligation pour toutes les collectivités de rédiger leurs propres Lignes Directrices de Gestion comprenant un volet sur le pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels ainsi que la parité dans la fonction publique.

D'une durée de cinq ans, les LDG³ de Damprichard ont été rédigées par la Commission du Personnel et soumises au Comité

A Damprichard, les entreprises BURDET et SILVANT ont présenté des projets innovants.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYDED¹

Monsieur le Maire présente la démarche du SYDED, de constituer sous sa coordination, un groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Actuellement, la Mairie emploie l'entreprise locale BARBALAT à Maiche sans mise en concurrence.

Compte tenu du manque de visibilité sur la prestation, il est proposé d'ajourner ce point en attente d'un retour d'expérience.

Technique avant d'être présentées au conseil Municipal. Elles seront diffusées au personnel en début d'année 2021.

POINT SUR LES RECRUTEMENTS

La Municipalité a proposé au recrutement trois postes à temps partiel :

- ◆ Un poste d'ATSEM⁴ à 18 heures par semaine sur les périodes scolaires afin de compenser le mi-temps thérapeutique de Mme Isabelle COULOT. Mme Alexandra GARNIER, qui assurait le remplacement sur la base d'un temps plein pendant l'arrêt maladie de Mme COULOT, n'a pas souhaité poursuivre à mi-temps.

- ◆ Un poste d'agent d'entretien polyvalent, actuellement sur la base d'un temps plein. Les impacts de la crise sanitaire ayant réduit la fréquentation des bâtiments municipaux et donc les besoins en nettoyage, et le poste d'entretien étant très physique, il a été jugé préférable de modifier le temps plein en temps partiel pour s'adapter aux besoins de la collectivité.
- ◆ Un poste d'agent de renfort périscolaire polyvalent, actuellement à hauteur de 17 heures par semaine comprenant les locations de la salle polyvalente. N'ayant plus de location de salle du fait du COVID, les heures du poste vont être modifiées en fonction des besoins.

¹ SYDED : Syndicat Mixte D'Energie du Doubs

² CAP : Commission Administrative Paritaire

³ LDG : Lignes Directrices de Gestion

⁴ ATSEM : agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

[QUESTIONS DIVERSES]

ETUDE DU POTENTIEL EOLIEN DE LA COMMUNE

Une étude a été réalisée afin de définir le potentiel de la commune en matière de production d'énergie éolienne et les recettes qu'il pourrait engendrer. La réglementation prévoit une distance minimale de 500 mètres avec les habitations. Un seul endroit pourrait s'avérer rentable : la plaine à la limite de Cernay l'église pour une capacité de 4 à 6 éoliennes. Vu le rendement limité, le projet est ajourné.

POINT SUR LE PERISCOLAIRE

Un bilan du périscolaire effectué de septembre 2019 à août 2020 fait apparaître un déficit de 16 310 €. La crise du COVID a entraîné une période avec des coûts en personnel alors qu'il n'y avait plus d'activité. En comparaison, les autres années, il n'est que de 6000 € environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.



La Chapelle Saint-Roch



Damprichard sous la neige



Peinture réalisée par Marie-France MOUGIN pour le Damprichard Info

Site Internet : www.mairie-damprichard.fr

Mail : mairie@mairie-damprichard.fr

